



ARC
AGGLOMÉRATION
DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE



| Rapport d'activité | 2010

Armancourt
Eric BERTRAND,
Maire

Bienville
Thierry HOCHET,
Maire

Choisy-au-Bac
Jean-Noël GUESNIER,
Maire

Clairoix
Laurent PORTEBOIS,
Maire

Compiègne
Philippe MARINI,
Maire

Janville
Sadi GUERDIN,
Maire

Jaux
Christian NAVARRO,
Maire

Jonquières
Baudouin GERARD,
Maire



Introduction

Philippe MARINI
Président de l'Agglomération
de la Région de Compiègne



// Les grands dossiers

4/17

S'engager et bâtir pour le long terme

L'aménagement
du cœur d'agglomération
P.I.V.E.R.T
Les Hauts de Margny

// Le développement économique

18/31

Accueillir et favoriser l'emploi

Les parcs et zones d'activités
Paris-Oise, port intérieur
Le tourisme
L'emploi

// L'urbanisme

32/41

Aménager et construire pour tous

Le SCoT
La politique du logement
Les nouveaux quartiers
et les centres-bourgs
Améliorer l'habitat privé

// L'environnement

42/53

Protéger les équilibres naturels

L'eau
Schéma d'Aménagement et
de Gestion des Eaux
Les inondations
L'assainissement
Les déchets
Les transports

// L'ARC

54/71

Additionner nos compétences

Les Finances
Le Pays Compiégnois
La Mutualisation
Système d'Information Géographique
Les présidents de commissions
Le conseil d'agglomération
Les services de l'ARC
Une année de manifestations



| Introduction |



> 11 mai 2011 : pose du tablier du Pont neuf.
Les élus de l'ARC entourent l'architecte Yves Pagès



Le fruit de la persévérance

Au plus fort de la crise économique, nous avons choisi de ne pas baisser les bras et de ne pas céder au découragement général.

Forts de la solidarité qui réunit nos 15 communes, nous avons poursuivi notre politique d'investissement et engagé de grands chantiers : le nouveau pont urbain, l'aménagement du cœur d'agglomération, le 3^{ème} bassin d'orages, le quartier des Jardins à La Croix Saint Ouen.

Nous avons aussi lancé l'aménagement de l'ancien site militaire des Hauts de Margny.

Nous avons persévéré dans ce qui est une des forces de notre agglomération, notre politique très active d'accueil des entreprises.

Au fil des mois, nous avons pu constater que celle-ci portait ses fruits. Au cours de l'été 2010, Webhelp, un des leaders français des centres d'appels a pris, en quelques semaines, la décision de s'installer dans l'agglomération. Son arrivée témoigne de la réactivité de l'ARC et de sa capacité à apporter des réponses sur-mesure aux besoins des entreprises. Avec le déploiement de son activité, l'entreprise a pu disposer des locaux qui lui étaient nécessaires. Elle s'est ainsi successivement installée au Parc technologique des rives de l'Oise puis sur les Hauts de Margny. Elle construit aujourd'hui un bâtiment au Parc tertiaire et scientifique où elle s'établira d'ici la fin de l'année.

Webhelp devrait, au total, créer près de 600 emplois dans le Compiégnois.

Début 2011, dans un contexte économique beaucoup moins tendu qu'il y a deux ans, les installations et poses de 1^{ères} pierres d'entreprises se succèdent dans le Pays Compiégnois : Sodearif-Brézillon, Proméo, Enercon.

Nous avons aussi des contacts très prometteurs dans deux domaines, ceux de l'équipement automobile et de la chimie verte. Ce sont des centres de recherche et donc des emplois à forte valeur ajoutée qui devraient ainsi être créés.

Le projet P.I.V.E.R.T, auquel nous travaillons depuis plusieurs années, en partenariat avec l'université, Sofiprotéol et la Région Picardie, vient d'être retenu par l'Etat parmi les "investissements d'avenir". Il sera doté d'un budget de 220 millions d'euros sur 10 ans et une halle technologique sera réalisée à Venette.

L'ambition du Compiégnois est aujourd'hui de devenir le pôle européen de référence dans le domaine de la chimie du végétal.

Philippe MARINI

Président de l'Agglomération de la Région de Compiègne
Sénateur de l'Oise
Maire de Compiègne



| Les grands dossiers |



S'engager et bâtir pour le long terme

// L'aménagement du cœur d'agglomération

le Pont neuf et la ZAC Des Deux rives

L'année 2010 a vu d'importants chantiers de voirie et le début de la construction du Pont neuf (voir p. 8 à 11). La création de la ZAC des deux rives au cœur de l'agglomération, de part et d'autre de l'Oise, à proximité immédiate du centre historique de Compiègne, a été approuvée par le Conseil d'agglomération du 8 avril 2010.

le Pont neuf

Les voies de circulation

Des deux côtés de l'Oise d'importants travaux accompagnent la construction du nouveau pont et préfigurent le plan de circulation qui suivra sa mise en service.

En 2010 :

- un **giratoire a été réalisé en juillet et août** à l'angle des rues de Noyon et de Clermont (au bas du pont de chemin de fer).
- le **carrefour des Capucins** (rues de Paris, Dubloc, des Capucins), à Compiègne, a été réaménagé pendant l'été,
- la **rue Dubloc** a été mise en sens unique, dans le sens rue des Domeliers - rue de Paris ou rue des Capucins.

En 2011, sont réalisés la requalification des rues de Beauvais et de Clermont, sur la rive droite, avec la création d'un rond-point

au débouché du pont, celle de la rue du Port à Bateaux à Compiègne, avec également la création d'un rond-point au carrefour de la rue Couttolenc, le comblement des fosses de l'UTC et la création d'une liaison douce pour les vélos et les piétons.

La création de la ZAC des deux rives

L'Agglomération de la Région de Compiègne est aménageur de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC). Le programme prévoit la création d'un quartier d'environ 30 000 m² de planchers comprenant des logements collectifs, des bureaux, des commerces et des services en rez-de-chaussée ainsi qu'un hôtel 3 ou 4 étoiles.

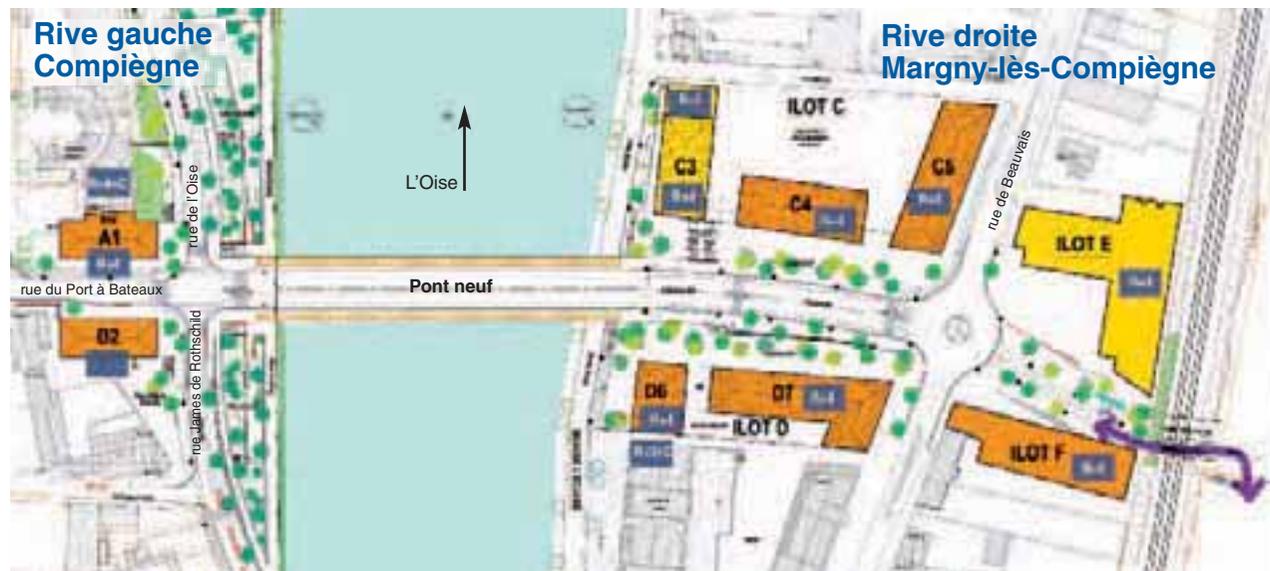
La réalisation des îlots E et F (voir plan page suivante) qui



> ZAC des deux rives

L'aménagement du cœur d'agglomération, de part et d'autre du Pont neuf, renforcera l'attractivité de ce secteur situé à Compiègne et à Margny-lès-Compiègne en :

- favorisant le développement de la rive droite, côté Margny,
- rendant aux berges de l'Oise leur vocation d'espace de promenade,
- mettant en valeur le centre de Compiègne grâce à la diminution de la circulation et du développement d'espaces piétons... autant d'éléments qui accroîtront le dynamisme du commerce.



comprennent un immeuble de bureaux et une résidence étudiante est déjà engagée et représente plus de 10 000 m² de planchers. Le bâtiment de bureaux sera le premier immeuble tertiaire de l'Oise bénéficiant du label Bâtiment Basse Consommation (BBC), correspondant à une consommation d'énergie inférieure de 50 % à la réglementation thermique en vigueur. Il accueillera le siège social de l'entreprise Brézillon et le CETMEF (Centre d'Etudes Techniques Maritimes Et Fluviales), qui est une importante administration de l'Etat.

L'ARC a lancé, début 2011, un appel à projets pour désigner le ou les aménageurs des trois autres îlots (îlots A-B, îlot C, îlot D sur le

plan). Les rez-de-chaussée accueilleront en priorité des commerces et des activités de services, les bureaux devant représenter au maximum 30 % de la surface de chaque lot. Environ 360 places de stationnement seront aménagées dont 170 en sous-sol. L'ensemble des bâtiments devra satisfaire, a minima, au label BBC.

Le conseil d'agglomération effectuera le choix des équipes retenues en octobre 2011.

> Pose de la 1^{ère} pierre du siège social de Brézillon le 10 juin 2011



Le Pont neuf : 14 mois de travaux en images



1- Avril 2010 -
Fabrication et installation de l'estacade et du batardeau.
L'estacade est un pont provisoire permettant l'accès au centre de la rivière. Là, se trouve le batardeau (caisson métallique) de 18 m x 8 m où va être construite au sec la pile.



2- Fin avril 2010 - L'estacade et le batardeau sont installés.



3- Mai 2010 - Terrassement en eau.
Afin d'ancrer suffisamment la pile dans le lit de la rivière, il a été nécessaire de terrasser presque 3 m de hauteur à l'intérieur du batardeau.





4- Fin juin 2010 -

Un plongeur se prépare à couler le béton immergé (bouchon) dans le batardeau. Une fois la prise faite et l'eau pompée, les ouvriers peuvent travailler au sec.



5- Début juillet 2010 -

Préparation au sec de la semelle de la pile (45 tonnes d'armature métallique haute adhérence et 300 m³ de béton).



6- Septembre 2010 -

Ferraillage et coffrage de la pile en rivière. La pile en rivière mesurant presque 7 m de hauteur, il a été nécessaire de la couler en 2 fois. Il a fallu 25 tonnes d'armature métallique haute adhérence et surtout plus d'un mois de travail pour fabriquer les 100 m³ de coffrage nécessaires au coulage du béton.



8- Début décembre 2010 -

Arrivée des premières pièces constituant le tablier métallique. 19 pièces, mesurant jusqu'à 25 m x 5 m et pesant jusqu'à 80 tonnes, ont été assemblées puis soudées à terre sur l'aire de préfabrication (côté Margny-lès-Compiègne) pour former les deux parties du tablier métallique.

7- Fin septembre 2010 -

La pile en forme de V est achevée à l'intérieur du batardeau. Une fois le matériel enlevé, le batardeau est remis en eau puis coupé. Pour finir l'estacade est démontée.



9- Janvier 2011
Aménagement de la voirie côté Compiègne. 90 mètres linéaires de murs de soutènement ont été posés pour constituer les rampes d'accès au pont. Une fois ces murs posés, les travaux de remblai, d'assainissement puis d'aménagement paysager ont suivi.



10- Début 2011 - Soudure des éléments métalliques du tablier. 8 hommes ont été nécessaires pendant 5 mois pour souder les 1 200 tonnes d'acier constituant le tablier métallique.



12- Fin avril 2011 - Installation et assemblage des Kamags (grossemoteurs hydrauliques avec 8 à 10 lignes d'essieux) qui vont permettre le déplacement sur les barges des deux parties du tablier métallique. Celles-ci vont ensuite être mises en place sur leurs appuis par flottaison.

11- Mars 2011 - Le conducteur de travaux responsable de l'opération, Sébastien Yvenat, et le chef de chantier, Dany Billet, examinent ensemble les plans du tablier d'accès en béton côté Margny-lès-Compiègne. Ce tablier en béton permet la transition entre la rampe d'accès et l'ouvrage principal mais il abrite également un local vitré de presque 400 m².



14- Le 11 mai 2011 - La 2^{ème} partie du tablier est installée sur une barge pour la mise en place et l'assemblage de l'ensemble au-dessus de la rivière.

13- Le 4 mai 2011 - Le premier bateau passe sous le pont encore inachevé. La navigation sur l'Oise a été interrompue deux fois vingt-quatre heures (les deux premiers mercredis de mai) pour permettre l'installation du tablier du pont en toute sécurité.

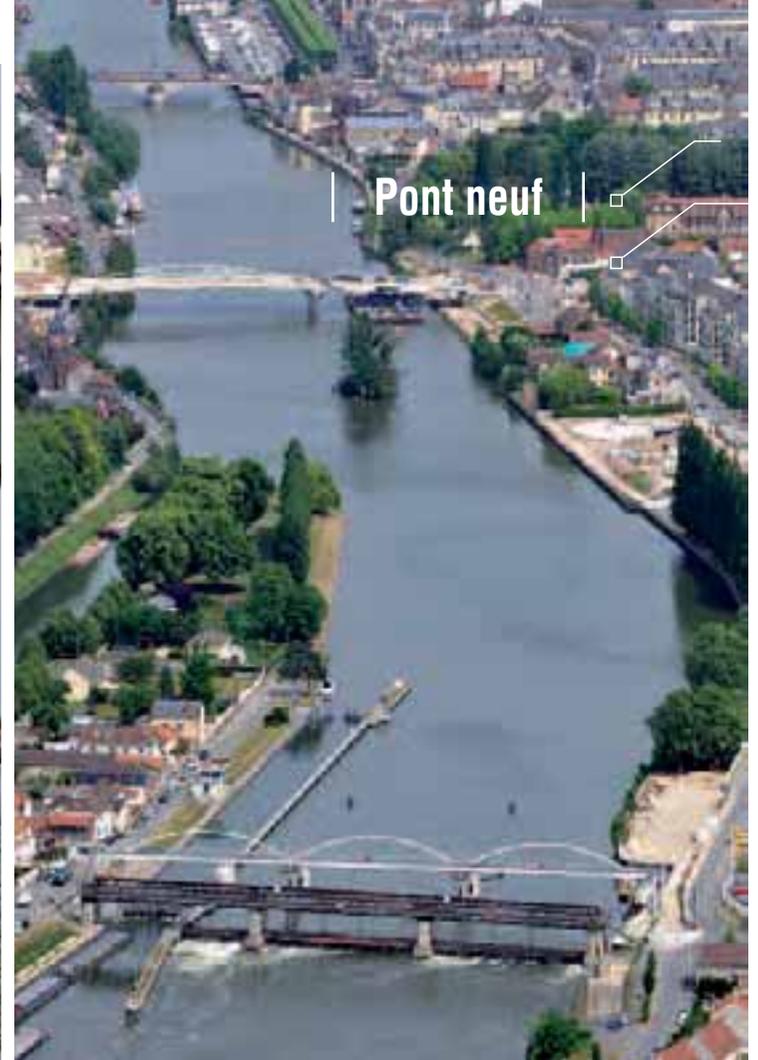


16- Le 11 mai 2011 - Ajustement des deux parties du tablier métallique au-dessus de la pile. La mise en position définitive est une opération longue et minutieuse car elle nécessite un réglage d'une pièce de 45 m x 20 m et de 400 tonnes à quelques millimètres près.



Dévrinage final (descente sur des vérins) de la 2^{ème} partie de la travée du tablier métallique. Le tirant d'eau de l'Oise dans la passe non navigable étant trop faible, un dévrinage a été fait pour le poser sur ses appuis.

15- Le 11 mai 2011 - Assemblage des deux éléments du tablier.





Picardie Innovations Végétales,
Enseignements et
Recherches Technologiques

// P.I.V.E.R.T. :

la chimie par les plantes

A l'entrée, du colza et du tournesol. A la sortie, des matériaux pour l'emballage, le bâtiment, des molécules pour la cosmétique, P.I.V.E.R.T (Picardie Innovations Végétales; Enseignements et Recherches Technologiques) sera une bioraffinerie pilote qui permettra de créer des produits chimiques en utilisant en totalité des plantes, déchets compris, pour éviter toute concurrence avec la production alimentaire.

chimie verte

"**Institut d'excellence**" dans la chimie du végétal, P.I.V.E.R.T vient d'être retenu parmi les "Investissements d'avenir", financés par le Grand Emprunt avec un budget de 220 millions d'euros sur 10 ans. L'ARC est partenaire du projet qui prévoit notamment la création d'une halle technologique au Parc technologique des rives de l'Oise à Venette.

P.I.V.E.R.T permettra d'attirer, en Picardie et à Compiègne, des chercheurs de niveau international, avec pour objectif de créer le pôle européen de référence en chimie des oléagineux. Il doit réunir, sur 10 ans, plus de 150 chercheurs, ingénieurs et enseignants travaillant dans différents laboratoires et sur des pilotes industriels.

Il débouchera sur la création d'emplois qualifiés non délocalisables car travaillant sur la transformation des plantes locales.

Pour les entreprises, être partenaire de P.I.V.E.R.T donnera accès à **un outil technologique de haut niveau** et accélérera les temps de mise sur le marché de technologies et de produits nouveaux.

Un projet à 220 millions d'euros

Ce financement sera apporté par l'Etat, les collectivités territoriales et le secteur privé.



La chimie constitue le premier employeur industriel de Picardie et il est fortement représenté dans la Vallée de l'Oise.

La Picardie est aussi une **des toutes premières régions françaises productrices de colza**. Avec une croissance attendue de 10 % à 15 % par an, cette nouvelle chimie des végétaux représente une opportunité de diversification ou de repositionnement pour l'industrie chimique régionale.

P.I.V.E.R.T sera aussi **un outil de formation**. Il permettra aux étudiants de l'Université de Technologie de Compiègne (UTC) et de l'École Supérieure de Chimie Organique et Minérale (ESCOM) de réaliser des travaux pratiques dans des situations proches de l'industrie. Les doctorants pourront y acquérir une formation à la recherche et des organismes privés y organiser des formations aux métiers de la bioraffinerie.

P.I.V.E.R.T repose sur un montage et un fonctionnement financier original. Il est porté par des centres techniques et de recherche, des universités, comme l'UTC, des industriels et des acteurs privés, notamment Sofiprotéol et le pôle IAR (Industries et Agro-Ressources). Le projet est soutenu par l'Etat et les collectivités locales, en particulier le Conseil régional de Picardie et l'ARC.

Robert TERNACLE

Maire de Le Meux,
1^{er} vice-président de l'ARC, délégué aux relations avec les entreprises, les administrations de l'Etat, du Département et de la Région,
président de la commission de l'administration, des finances et de la promotion économique du territoire



Notre intercommunalité a fêté ses 40 ans d'existence en 2010. Elle n'a jamais été une super-commune et n'a toujours pas vocation à le devenir. C'est un groupement qui permet à toutes de faire ensemble ce que chacune aurait du mal à faire isolément, et d'assurer une cohérence définie dans le cadre du SCoT.

Elle a, en premier lieu, limité ses compétences à l'investissement, dans quelques domaines : l'accueil des entreprises, l'habitat, l'assainissement..., puis elle les a élargies à la gestion de services publics.

Au fil des années, l'intercommunalité s'est ancrée dans notre vie quotidienne. Les bus et les cars scolaires gratuits, le transport à la demande, la collecte des déchets, l'assainissement, la lutte contre les inondations, l'aménagement de nouveaux quartiers et lotissements, les équipements sportifs, les groupes scolaires... autant de réalisations conduites par nos 15 communes réunies qui, seules, n'auraient pu assumer de tels investissements.

Le défi est aujourd'hui pour nous de donner une nouvelle dimension à notre action commune, en favorisant la recherche et le développement qui débouchent sur la création d'emplois. Nous avons la chance de posséder une entreprise leader dans le domaine de la transformation des oléagineux, et celle, quasiment unique en France, pour une agglomération de notre taille, de posséder un ensemble universitaire de premier plan. Ils nous donnent aujourd'hui la possibilité de participer à un projet majeur comme P.I.V.E.R.T. qui doit déboucher sur une nouvelle industrie chimique, issue, non plus des dérivés du pétrole, mais des végétaux.

Michel FOUBERT

Président de la commission grandes infrastructures, enseignement supérieur, haute technologie, emploi et formation,
président du groupe de travail urbanisme



En quelques mois plusieurs grands projets se concrétisent et renforcent notre conviction que notre agglomération est un territoire d'avenir.

Il convient bien sûr d'évoquer le Pont neuf, un symbole fort de notre intercommunalité. Avec cette réalisation, l'ambition des élus est de redynamiser le cœur de l'agglomération, de favoriser le lien, jusque là insuffisant, entre les deux rives de l'Oise, de redécouvrir la rivière, de créer de nouvelles activités et de nouveaux logements aux deux têtes de pont... En réalité, c'est un nouveau quartier sur les deux rives qui va pouvoir émerger, en même temps qu'un nouveau plan de circulation rendra plus attractif le centre de notre agglomération.

Sur le chantier, on peut également noter la présence d'entreprises locales. Le tout dans le contexte d'une intégration de clauses sociales aux marchés, afin de faciliter les recrutements des publics prioritaires. Cette démarche s'intègre dans une collaboration efficace avec la Maison de l'Emploi et de la Formation et la Mission locale.

L'emploi est bien entendu une priorité pour notre intercommunalité. Les résultats de ces derniers mois sont encourageants, avec de nouvelles implantations démontrant notre attractivité. Nous ne relâchons pas nos efforts et nos initiatives.

Il faut souligner l'importance du projet P.I.V.E.R.T. qui vise à développer la chimie du végétal. Nous allons être partie prenante de la naissance de ce secteur d'avenir grâce à un large partenariat, reposant sur les entreprises privées locales ainsi que sur l'UTC et l'ESCOM. Tous participent à l'attractivité de l'ARC et à sa vitalité économique, créatrice d'emplois.



// Les Hauts de Margny : l'aménagement d'une nouvelle zone d'activités

L'ancien site militaire du 6^{ème} RHC va être aménagé par l'ARC. Le projet de la ZAC des Hauts de Margny a fait l'objet d'une présentation au cours d'une réunion publique qui s'est tenue à l'EPIDE (Etablissement Public d'Insertion Défense) le 24 février 2011.

La ZAC couvrira 60 hectares et pourrait, à terme, compter 800 emplois.

Des activités diversifiées lui donneront vie 7 jours sur 7 :
→ activités commerciales et d'industrie légère,
→ activités de loisirs au pôle événementiel, ainsi qu'à l'aérodrome (avions, planeurs, ULM) et sur les terrains de football.

Les hangars militaires seront conservés et aménagés, de même que le tarmac qui rappelle le passé du site. L'aérodrome civil a, pour sa part, déjà connu des aménagements et des extensions. L'EPIDE s'est installé sur le site avant même le départ de l'armée et très rapidement l'ARC a mis en place un gardiennage pour éviter la dégradation des bâtiments. L'AFPA est également présent ainsi que la **Recyclerie de l'Agglomération du Compiégnois**

depuis décembre 2010 et, de façon provisoire, **Webhelp**, un des leaders français des centres d'appels.

Le projet s'inscrit dans le cadre général de l'aménagement de l'agglomération prévu par le Schéma directeur de 2000 et repris par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), en cours d'élaboration. Ils définissent les grandes orientations de l'aménagement de l'agglomération à l'horizon 2020 et notamment les implantations des nouvelles zones d'activités. Ils prévoient l'urbanisation du plateau de Margny au-delà de la rocade sur la période 2010-2020.

Les Hauts de Margny accueilleront plusieurs types d'activités organisées en pôles pour un aménagement cohérent.

| action et expansion |



Les Hauts de Margny : un historique du site

1962 : installation d'une base militaire sur les Hauts de Margny.

1977 : arrivée du 6^{ème} régiment d'hélicoptères de combat (6^{ème} RHC).

2004 : la fermeture du site militaire est décidée. Il occupait 98 hectares et comptait 1 000 emplois.

2007 : l'aérodrome est acquis, à titre gracieux par l'ARC, dans le cadre du transfert des aérodromes aux collectivités.

2010 : l'ARC achète le reste des terrains militaires (1,7 million d'€).

L'ARC et la commune de Margny-lès-Compiègne décident de poursuivre l'aménagement du plateau de Margny. La 1^{ère} étape de ce projet est la création de la ZAC du pôle de développement des Hauts de Margny.



> Projet d'aménagement de la nouvelle entrée sur la RD 935

Entre l'aérodrome et la RD 202 :

- ❶ Des **industries légères** dans les anciens hangars de l'armée ou dans de nouveaux bâtiments.
- ❷ Un **pôle événementiel** dans l'ancien "bâtiment du Tigre".
- ❸ Des **commerces**, regroupés autour d'un vaste parking, bénéficieront d'un accès direct depuis la RD 202.
- ❹ Un **pôle de services**, situé à l'entrée actuelle du site, accueillera de la restauration.
- ❺ L'EPIDE et l'AFPA sont situés hors périmètre de la ZAC.

Dans le secteur qui longe la nationale 1031, au Muid Marcel, en limite de crête des coteaux :

- ❻ Des **entreprises artisanales**.





L'enquête publique s'est déroulée jusqu'au 15 avril 2011 avec une exposition à Margny.

Le calendrier du chantier :

les travaux concernant les accès et les voiries vont commencer à l'été 2011 et dureront un an. Les travaux du pôle événementiel commenceront cette année pour une ouverture fin 2012. Le parking sera terminé fin 2011.

> Le projet de pôle événementiel des Hauts de Margny

Le pôle événementiel

Situé dans le "bâtiment du Tigre", à l'extrémité du tarmac, il accueillera foires, expositions, salons, concerts et manifestations diverses. Plusieurs manifestations y ont déjà eu lieu.

Sa capacité d'accueil (2 000 m² sans poteaux) est unique dans la région. Elle représente 6 000 personnes debout ou 3 000 personnes assises.

La scène pourra ouvrir vers l'intérieur du bâtiment ou vers l'extérieur sur le tarmac. Les deux ailes, construites de part et d'autre de la salle, intégreront loges, administration, café, sanitaires...

Deux accès sont prévus pour les véhicules, mais ils ne seront jamais ouverts simultanément. Au nord du site, un vaste parking, dont l'accès se fera depuis le rond-point, accueillera 1 000 véhicules légers. L'entrée en voiture sur le site, lors d'événements de grande ampleur (6 000/10 000 visiteurs), se fera par ce parking. Les véhicules le quittant seront orientés vers la RD 202 et non vers le centre de Margny.

Le tarmac servira de parking aux événements moins importants, les véhicules arriveront directement depuis le mail central, face à la scène.

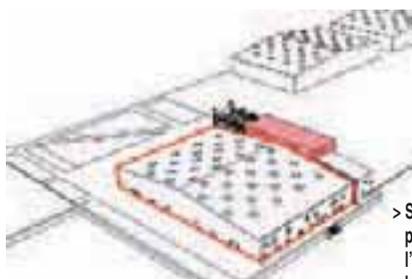
Les nouveaux accès

Deux accès sont prévus :

- la RD 935, vers le cœur d'agglomération,
- la RN 1031, avec l'échangeur de Venette, via la RD 202.

Transports en commun et piétons :

Le pôle sera desservi par AlloTIC puis à terme par les TIC. Un trottoir longera la RD 935 et permettra aux piétons de se rendre aux Hauts de Margny. Des voies réservées aux piétons et aux cyclistes seront créées à l'intérieur du pôle de développement et une piste cyclable le long de la voie principale.



> Selon les spectacles, la scène du pôle événementiel s'ouvrira sur l'intérieur ou sur l'extérieur du bâtiment

Les circulations internes :

- La voie principale traversera le site depuis la RD 935 jusqu'au pôle commerces et, à plus long terme, jusqu'à la RD 202. Des voies transversales permettront la circulation d'un pôle à un autre.
- Des voies réservées aux piétons et aux cyclistes seront créées à l'intérieur du pôle de développement. Une piste cyclable sera aménagée le long de la voie principale. Elle sera séparée du trottoir par une noue paysagère.
- Le tarmac sera réaménagé avec des éléments de faible hauteur pour conserver une vue sur l'ensemble du site.
- Un deuxième tarmac sera créé dans la partie commerciale (commerces spécialisés non alimentaires) avec de nombreuses places de parking.
- Environ 2 000 places de stationnement sont prévues dans la ZAC.

Les dépenses d'aménagement de la ZAC sont évaluées à 19,6 millions d'€ (hors pôle événementiel). L'Etat devrait apporter 1,5 million d'€ au titre de la reconversion des sites militaires (Plan local de redynamisation). Avec les ventes de terrains et de bâtiments, les recettes devraient atteindre 17 millions d'€.

Jean-Pierre LEBŒUF

Maire de Saint-Jean-aux-Bois, vice-président de l'ARC, délégué aux bâtiments publics communautaires



Les équipements d'intérêt communautaire sont des enjeux d'avenir stratégiques. En 2010, l'aménagement dans les anciens locaux de la Banque de France du Tribunal de commerce de la Vallée de l'Oise et du nouveau conseil des Prud'hommes ont montré notre volonté de renforcer l'activité judiciaire et l'attractivité économique du Compiégnois.

Le futur pôle événementiel des Hauts de Margny sera un équipement très fréquenté par le grand public. Les réflexions autour de cet aménagement ont fait l'objet d'un travail minutieux et concerté. L'orientation retenue est d'en faire un équipement très polyvalent. Le réduire à un "Zénith" serait une erreur. Il aura vocation à accueillir aussi bien des foires-expositions, que des salons, des manifestations privées, des concerts, des spectacles... Il sera modulable et sera ouvert soit classiquement vers l'intérieur (avec un espace central de 2 000 m², accueillant un public de 6 000 personnes debout ou de 3 000 personnes assises), soit plus occasionnellement vers l'extérieur pour profiter de l'immense espace offert par le tarmac actuel. Il s'agit ici d'utiliser habilement les opportunités qu'offre le site pour le transformer en un équipement majeur dont l'agglomération ne dispose pas actuellement.

Baudouin GERARD

Maire de Jonquières, vice-président de l'ARC, délégué au patrimoine et aux paysages



Il faut savoir l'apprécier, nous avons la chance de bénéficier de paysages superbes dans le Compiégnois, avec des points de vues remarquables comme sur les Hauts de Margny-lès-Compiègne et de Venette, depuis le mont Ganelon à Clairoux et Janville, en forêt à Vieux-Moulin, ou encore depuis les collines de Le Meux, Jaux, Armancourt et Jonquières.

Voilà ce qui nous a été transmis et nous souhaitons protéger ce patrimoine en incitant à la réduction des publicités et en accordant une attention particulière aux entrées d'agglomération comme par exemple par le futur pôle de développement des Hauts de Margny ou à l'ouest par la RN 31.

Les Hauts de Margny sont un point haut (100 m) qui bénéficie d'une vue à 360° et qui est très visible. Sa qualité paysagère a donc fait l'objet d'une attention particulière. Des bandes arborées, à l'intérieur du pôle, et des barrières végétales le long de la RD 202, feront que, de loin, il formera une parfaite continuité paysagère entre le mont Ganelon (Clairoux) et le mont d'Huette (Jonquières). Ces ensembles boisés faciliteront le déplacement de la faune sur le plateau et offriront une belle entrée d'agglomération. Dans la zone d'activités du Muir Marcel, des placettes belvédères, offrant des points de vue sur l'agglomération, seront aménagées le long de la RN 1031. Le tarmac sera équipé avec des éléments de faible hauteur pour conserver une vue sur l'ensemble du site.

Les paysages sont donc bien partie intégrante de nos projets et on peut s'en féliciter. Il faut poursuivre en ce sens. Dans la continuité de notre charte paysagère, il convient d'intégrer cette dimension au Schéma de Cohérence Territoriale.

A photograph of a modern, multi-story building with a glass and metal facade. The building is illuminated by warm, golden light, likely from the setting or rising sun. A dark blue sign with the word 'HOLDIPARC' in white capital letters is visible on the right side of the building. In the upper right corner, there is a white line graph icon with two data points connected by a line. A semi-transparent dark blue horizontal bar is overlaid across the middle of the image, containing the text '| Le développement économique |' in white.

| Le développement économique |

HOLDIPARC



Accueillir et favoriser l'emploi



// Les parcs et zones d'activités : *favoriser l'accueil et la croissance des entreprises*

À moins d'une heure de Paris, mais peu dépendante de la métropole parisienne, l'agglomération de Compiègne constitue **le second pôle d'emploi du département et la capitale économique de la vallée de l'Oise**. Son économie repose largement sur la valorisation de la recherche et sur un nombre important de PME et de PMI. Plus de 10 000 emplois ont été créés dans ses parcs d'activités qui représentent environ un quart des emplois de l'agglomération. Celle-ci compte aujourd'hui plus d'emplois que d'actifs ce qui témoigne de l'attractivité du territoire.

| dynamiser l'activité |

Mais le Compiégnois a eu, ces dernières années, à faire face à d'importantes pertes d'emplois dans l'industrie et dans l'armée, deux de ses employeurs historiques. La fermeture du site Continental de Clairoix, qui a entraîné la disparition de 1 098 emplois, a marqué les esprits et en 15 ans, trois régiments ont quitté le territoire : le 25^{ème} régiment du génie de l'air, le 51^{ème} régiment de transmissions à Compiègne et le 6^{ème} régiment d'hélicoptères de combat (RHC) qui était depuis 1962 basé sur le plateau de Margny. Le départ de l'École d'Etat-major et de la Direction du Service National est également programmé pour mi-2012.

Un travail de fond a été mené notamment à l'occasion du plan local de revitalisation qui a suivi la fermeture de Continental et au total plus de 1 200 nouveaux emplois sont en cours de création ou

doivent être créés dans un proche avenir. Jamais l'agglomération de Compiègne n'avait vu autant de projets d'implantation ou d'extension d'entreprises.

Voici un tour d'horizon des réalisations en cours et des projets.

Le Parc tertiaire et scientifique

Situé à La Croix Saint Ouen, ce parc compte aujourd'hui 748 emplois et 44 entreprises. Il devrait atteindre à terme 1 500 emplois. 22 entreprises s'y sont implantées depuis 2006. En 4 ans, la commercialisation s'est accélérée (7 ha vendus). Les 8 ha encore disponibles pourront répondre à la demande des 4 ou 5 années à venir. Des études vont donc être lancées pour réfléchir à une extension du parc au-delà de cette échéance.



> Le Parc tertiaire et scientifique à La Croix Saint Ouen



// Revitalisation et redynamisation

Un plan local de revitalisation a suivi la fermeture de Continental. Aux termes des négociations conduites entre l'ARC, l'Etat et l'entreprise, celle-ci apporte 7,3 millions d'€ correspondant à 5 fois le SMIC mensuel par emploi supprimé, au lieu du minimum légal de 2 fois le SMIC, pour l'implantation de nouvelles entreprises et la reconversion de son site. Ces financements ont déjà facilité l'installation de l'entreprise Webhelp.

Le plan local de redynamisation fait de son côté suite à la décision de fermeture en 2012 de l'Ecole d'Etat-major et de la Direction du Service national qui emploient près de 400 personnes.

La réflexion engagée avec l'Etat a permis de définir trois axes stratégiques pour la mise en œuvre d'actions de redynamisation du territoire qui bénéficieront d'aides financières de l'Etat d'un montant total de 2 575 000 €. Ce sont le renforcement du pôle technologique compiégnois, le développement de l'offre immobilière et foncière pour l'accueil d'activités et le développement du tourisme, notamment d'affaires. Parmi les actions définies dans ce cadre, figurent le réaménagement du site du 6^{ème} RHC et la création du pôle événementiel des Hauts de Margny.

Fiducial expertise, cabinet d'expertise comptable disposant de 568 agences et employant près de 5 900 personnes à travers la France, réalise un bâtiment de bureaux de 460 m². A terme le groupe y emploiera une vingtaine de personnes dont 10 nouveaux salariés.

Le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise (SMVO) a été créé en 1996. Il assure pour les collectivités adhérentes, au nombre desquelles l'ARC, le transport des déchets ménagers et leur valorisation énergétique. Les communes et groupements de communes continuent à assurer la collecte de ces déchets. Le SMVO installe son siège au parc tertiaire et scientifique dans un bâtiment de 500 m² où il emploiera 26 personnes et dont la première pierre a été posée en septembre 2010.

Le groupe Holdis construit **une clinique vétérinaire** regroupant deux cabinets, l'un installé à Compiègne, le second à La Croix Saint Ouen. Il s'agit d'un bâtiment d'environ 450 m² en rez-de-chaussée, sur une parcelle de 1 890 m². Cette clinique devrait employer au moins 10 personnes. Le bâtiment et l'aménagement de ses abords sont achevés. Par ailleurs, Holdiparc 7, bâtiment réalisé par le groupe Holdis, a été livré fin mars 2011 et il est pratiquement commercialisé.

Après la fermeture de l'usine **Continental** de Clairoix, la division commerciale France de l'entreprise regroupe son activité sur un seul site. Le projet permettra le maintien de 120 emplois sur le territoire dans l'Agglomération de la Région de Compiègne. Les travaux ont commencé à la mi-septembre 2010. Le bâtiment a été livré fin mai 2011.

ETIA s'est installée au Parc tertiaire et scientifique en 2001 dans d'un bâtiment de 400 m². La société comptait 6 personnes. Son activité a progressé et elle a réalisé un deuxième bâtiment de 400 m² avec un doublement de ses effectifs. Leader mondial des procédés de débactérisation thermique des herbes, épices et aromates, partenaire du pôle Industrie et Agro-Ressources, ETIA lance un programme de développement de la bioénergie et envisage la construction d'un nouveau bâtiment, contigu aux deux premiers, qui accueillera l'essentiel de ses activités de recherche et développement dans ce domaine. L'entreprise devrait déposer son permis de construire avant l'été 2011.



> Le centre de formation Proméo à Venette



La Zone d'activités des Longues Rayes

Bati-Arti, la société AL2M Invest souhaite louer, à des artisans et à de petites entreprises, des espaces de travail adaptés à leurs besoins d'exploitation. L'ARC prévoit de réserver à ce projet la dernière parcelle disponible de la Zone d'activités des Longues Rayes (1 734 m²) pour la construction d'un bâtiment de 3 cellules d'une surface d'environ 650 m².

Le Parc d'activités du Bois de plaisance

Proméo est un organisme de formation initiale et continue qui compte 3 sites : Beauvais, Senlis et Compiègne. Il est tourné à 80 % vers la

formation initiale avec notamment des BTS. A ce titre, il s'apparente à un lycée ou à un établissement d'enseignement supérieur.

Pour développer son pôle compiégnais, Proméo vient de réaliser, au Parc d'activités du Bois de plaisance, un bâtiment de 7 000 m², qui pourra être agrandi à 10 000 m². Proméo emploie actuellement 40 personnes. Le développement de son pôle compiégnais devrait créer, dans une première phase, 15 emplois supplémentaires permanents, plus une quinzaine d'emplois indirects. Proméo prévoit d'accueillir chaque année 500 jeunes en apprentissage et 100 personnes en formation continue.

CER France est le spécialiste de la gestion et de l'expertise comptable pour les entreprises artisanales et agricoles. Actuellement installée à Compiègne, l'entreprise prévoit de construire un bâtiment de bureaux au Parc d'activités du Bois de plaisance. Les travaux vont démarrer cet

été, la livraison du bâtiment est prévue début 2012. L'effectif actuel de CER France est de 37 salariés, 15 à 20 emplois devraient être créés d'ici 2015.

Agorespace est le leader européen de la conception et de la commercialisation des terrains multisports (citystades). Son siège se trouve à Compiègne. Face au développement de son marché (notamment en Europe), il souhaite regrouper l'ensemble de ses activités sur un même site, au Parc d'activités du Bois de plaisance. Cette société compte 30 personnes. Son transfert devrait permettre la création de 10 emplois en CDI d'ici 5 ans. Le chantier a démarré fin mai 2011, l'ouverture du site est prévue en janvier 2012.



Le Parc Technologique des Rives de L'Oise :

82 salariés y travaillent aujourd'hui ce qui représente une progression de 40 % depuis son ouverture en 2007. Le taux de remplissage de la pépinière fin décembre 2010 était de 77 %, en hausse de 10 % par rapport à l'année 2009.

Sept animations thématiques ont été organisées en 2010 et une centaine d'entreprises sont venues au parc à cette occasion. Elles ont porté sur des thèmes aussi variés que les aides aux entreprises, la prévention des risques, le crédit impôt-recherche, les logiciels libres ou encore reprise et cession d'entreprise.

Cinq entreprises ont postulé pour une entrée au parc pendant l'été 2011 et 2 entreprises de la pépinière doivent intégrer les "unités d'activité" en raison de leur développement.

La Zone industrielle de Le Meux-Armancourt

Le groupe allemand **Enercon** est spécialisé dans la fabrication, l'installation et la maintenance d'éoliennes. En 2004, il a installé à Compiègne le siège social de sa société française Enercon GmbH, spécialisée dans la commercialisation des éoliennes. De 3 salariés en 2004, l'effectif d'Enercon GmbH est passé à 14. Installée à la ZAC de Mercières puis aux Longues Rayes à La Croix Saint Ouen et au Parc tertiaire et scientifique, Enercon GmbH regroupe ses deux sites dans la Zone industrielle de Le Meux-Armancourt pour accompagner la croissance de son activité.

La Carterie est une société française issue du groupe Hallmark. C'est le leader mondial de la création et l'édition de carte de vœux. Hallmark est implantée en France depuis 1963. Le siège social et la plate-forme de préparation et d'expédition des commandes étaient situés à Maignelay-Montigny. La Carterie a installé, dans la Zone industrielle de Le Meux-Armancourt, son activité logistique qui représente 35 salariés et au Parc tertiaire et scientifique, son siège social.

Les transports Jégou : l'Agglomération a cédé à la société Jégou le dernier terrain (11 940 m² environ) de la Zone industrielle de Le Meux-Armancourt, situé le long du CD 200 et voisin de l'entreprise Babynov. Il accueille un bâtiment logistique de 2 000 m², 250 m² de bureaux, un poste de distribution de carburant et de lavage poids lourds.

Christian NAVARRO

Maire de Jaux,
vice-président de l'ARC,
délégué à l'aménagement des
zones commerciales



Dans le cadre du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce), l'ARC a choisi de se doter, en partenariat avec les organismes consulaires, d'un plan pluri-annuel de soutien au commerce et à l'artisanat. Ce plan concerne le cœur d'agglomération et les commerces de proximité des communes de l'ARC.

En parallèle, en zone périphérique, l'intercommunalité entend mettre en place une offre commerciale renouvelée, dans des secteurs non concurrents du centre et en préservant les équilibres nécessaires. Une nouvelle zone d'activité est en cours de création sur les Hauts de Margny avec des commerces spécialisés. La zone de Jaux-Venette sera, elle, repensée.

Il faut également miser sur un projet ambitieux et novateur : l'extension de la zone de loisirs de Jaux dans le cadre de la vision plus vaste d'un éco-quartier associant dans un juste équilibre activités et habitat. Ce projet, parfaitement en phase avec notre volonté de développement durable, est à l'étude. Nous poursuivons nos réflexions sur le sujet en lien avec les services de l'Etat.



> A gauche et ci-dessus, réunion des entreprises des ZAC de Mercières et Royallieu aux établissements Lelièvre



> Réunion des entreprises du Parc tertiaire et scientifique chez ETIA

// Réunir les entreprises

Philippe Marini et les élus responsables du développement économique vont régulièrement à la rencontre des entreprises des zones d'activités avec un double objectif : leur apporter une information sur les actions de l'intercommunalité et écouter leurs demandes.

On constate aussi que des sociétés voisines se connaissent parfois très peu et que ces réunions leur donnent l'occasion de se découvrir et même de construire les prémices d'une collaboration.

La particularité de ces rencontres est qu'elles se déroulent au sein d'une entreprise. La première a eu lieu en mars 2010, chez Sanofi-Aventis, numéro 1 de l'industrie pharmaceutique en Europe et dans les pays émergents.

Elle s'adressait aux entreprises de la Zone industrielle Nord. L'intérêt suscité a amené l'ARC à la reconduire dans les autres zones d'activités : aux Transports Jégou, pour la Zone industrielle de Le Meux-Armancourt, aux Etablissements Lelièvre, spécialiste des tissus d'ameublement haut de gamme, pour les entreprises des ZAC de Mercières et Royallieu, puis chez ETIA, pour celles du Parc tertiaire et scientifique.



Le Parc d'activités du Valadan

La société de transports **Acary** est titulaire du marché des transports urbains de l'ARC. Son effectif total est de 139 salariés dont 128 conducteurs. A l'origine, la société et son dépôt étaient situés rue de Noyon à Margny-lès-Compiègne, puis ils ont déménagé rue d'Amiens. Le changement de site était devenu une nécessité en raison du développement d'Acary auquel le dépôt de la rue d'Amiens ne pouvait faire face. L'établissement, inauguré en septembre 2010 au Parc d'activités de Clairoux, est le siège de l'exploitation du réseau intercommunal compiégnois. 36 autocars peuvent y stationner sur un terrain de 83 000 m², un bâtiment de 750 m² accueille les bureaux et un atelier.

Néon-Eclair est une entreprise artisanale de soufflage de verre spécialisée dans la création et le négoce d'enseignes lumineuses qui occupe actuellement 60 m² dans un bâtiment du Parc d'activités du Valadan. Ceci ne correspond plus aux besoins créés par la croissance de son activité et elle envisage la construction d'un bâtiment de 255 m². Cette entreprise compte actuellement un salarié/gérant mais pourrait d'ici 3 ans créer un second poste.

Remaloc est spécialisée dans la maintenance, la location et la vente de chariots élévateurs. Cette entreprise envisage de racheter un bâtiment non achevé du Parc d'activités du Valadan et prévoit sur cette parcelle un espace d'exposition. Elle pourrait s'y installer d'ici fin 2011.

ZAC de Mercières et Parc d'activités de Royallieu

Ces 2 parcs d'activités comptent **280 entreprises** (tous secteurs) et plus de **7 000 salariés** sur 131,5 ha. Le Centre Hospitalier de Compiègne emploie, à lui seul, 1 837 salariés.

Plusieurs implantations de surfaces commerciales répondent notamment aux besoins de ces salariés : **Léon de Bruxelles** (restaurant brasserie) et **Pizza Del Arte** (restaurant italien), **Chronodrive** (e-commerce alimentaire), **La Seigneurie** (boulangerie). Sont en cours d'installation : **Netto**, supermarché transféré, **Restaumarché**, **Digital Solution** (Hifi, vidéo, TV...).

Fim vallée de l'Oise, organisme de formation, **s'est installé à Royallieu** où **L'Arche** transfère aussi son site de Jaux.

Des extensions sont également prévues celle de Chanel Parfums Beauté (en cours) et celle de Cagna (assainissement), sur l'ancien site des Transports Jégou.



Un nouveau service interentreprises à Mercières, "Les petits Chaperons Rouges"

Le 8 novembre 2010, cette crèche interentreprises a ouvert ses portes, 4 chemin d'Armancourt. Cette structure est née de la volonté du Centre Hospitalier de Compiègne de proposer à ses salariés un mode de garde adapté à leurs horaires.

La mairie de Compiègne, le Conseil général de l'Oise, les services de la PMI (Protection Maternelle et Infantile) et la CAF de Compiègne ont également été partenaires de la création de cet établissement.

Ouverte de 5h45 à 21h45, cette crèche de 580 m² offre 43 places aux parents travaillant ou habitant dans le quartier et leur propose un service adapté à leurs besoins (accueil régulier, occasionnel ou d'urgence) pour les enfants de 2 mois et demi à 4 ans, au même tarif que dans une crèche municipale.

Cette crèche possède un atrium de jeux central, une salle de jeux d'eau et de peinture, un jardin de 250 m². L'enfant évolue dans un environnement ludique en fonction de son niveau de développement et de ses envies.

La société Les Petits Chaperons Rouges est un acteur de référence en France dans le domaine des crèches privées. Ses partenaires sont des entreprises, des administrations et des collectivités.



> Webhelp sur les Hauts de Margny

Le Pôle de développement des Hauts de Margny

Les locaux provisoires de l'entreprise **Webhelp** ont été inaugurés en décembre 2010 au Pôle de développement des Hauts de Margny.

Le groupe Webhelp est l'un des principaux opérateurs français de centres d'appels et il connaît un fort développement. Il emploie plus de 7 700 personnes dont 1 500 en France où il s'est développé depuis 2005. Ses clients se trouvent dans les secteurs de la banque, de l'assurance, des télécoms, des médias, de l'e-commerce, de l'énergie et des services publics. Après l'avoir mise en concurrence avec deux autres sites, l'un en Picardie et l'autre en Champagne-

Ardenne, Webhelp a finalement choisi l'agglomération de Compiègne pour créer 600 emplois dont 500 CDI à l'horizon 2014. La proximité de la métropole parisienne et l'existence d'un important bassin d'emplois qualifiés ont été déterminantes dans cette décision.

Cette installation a été conduite suivant un planning très serré. L'intercommunalité a proposé plusieurs solutions adaptées à l'évolution de l'entreprise. Pôle Emploi, la Mission locale et la MEF ont reçu au total 417 candidats chargés de clientèle et superviseurs.

Webhelp s'est d'abord installée pour quelques semaines au Parc technologique des rives de l'Oise. Deux entreprises ont accepté de déménager temporairement pour faciliter cette installation.

L'ARC a transformé le bâtiment de stockage appelé "bâtiment du Fourier" en bâtiment tertiaire : réfection de la toiture, isolation, chauffage... Webhelp a réalisé les aménagements directement liés à son activité (branchements informatiques et télécoms...). Après son départ, ce bâtiment pourra accueillir d'autres entreprises.

Son installation définitive va se faire à La Croix Saint Ouen au Parc tertiaire et scientifique où l'entreprise fait construire un bâtiment de 3 500 m² qui comptera 450 postes de travail. L'investissement immobilier est évalué à 4,5 M d'€ auquel il faudra ajouter près de 2 M d'€ de matériels. Cet investissement est porté par Webhelp. Le site devrait ouvrir en novembre 2011.



La Bourse aux locaux est une base de données de biens immobiliers, disponibles à la location ou à l'achat. Elle est gérée par le service Economie de l'ARC. Son rôle est de mettre en relation les propriétaires de ces biens avec les porteurs de projet à la recherche de locaux. Son activité a permis, en 2010, 11 implantations d'entreprises et 61 créations d'emplois.

Contact : Sabine Delille
sabine.delille@agglo-compiegne.fr
Tél : +33 (0)3 44 40 76 45



L'arrivée de Webhelp a bénéficié de deux dispositifs d'accompagnement financier : une aide apportée par l'ARC, plafonnée, et celle apportée par la convention de revitalisation Continental. Les entreprises concernées par la fermeture d'activités ont obligation de contribuer à la revitalisation du territoire (voir page 21).

La Recyclerie de l'Agglomération du Compiégnois a vu le jour dans un ancien hangar militaire d'une superficie de 1 700 m². L'ARC a réhabilité ce bâtiment mis à la disposition de l'association d'insertion gestionnaire, la RAC (Recyclerie de l'Agglomération du Compiégnois). Elle y dispose d'un magasin de 300 m², "La bonne pioche", de locaux de stockage et d'ateliers pour la remise en état des objets destinés à la vente.

L'objectif de La Recyclerie est double : participer à la réinsertion de personnes en difficulté et remettre en état des objets qui seront ensuite revendus à petits prix. 19 personnes ont été embauchées au démarrage de cette activité. Ces employés étaient tous, ou presque, des chômeurs de longue durée.

La Recyclerie est une association présidée par **Michel Le Carrères**. Elle reçoit une aide du Fonds Social Européen (FSE-GRIEP), de l'Etat, du Conseil régional de Picardie, du Conseil général de l'Oise, du SMVO, de l'Agglomération de la Région de Compiègne et de l'ADEME.



// Paris-Oise, port intérieur :

le transport fluvial, un atout pour les entreprises

Paris-Oise, port intérieur, sera une plate-forme multimodale de 24 ha située à Longueil-Sainte-Marie au débouché sud du canal Seine-Nord Europe. Sa mise en œuvre est assurée par un syndicat mixte regroupant le Conseil général de l'Oise, la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées (CCPE) et l'ARC. Elle offrira aux entreprises de Picardie, du nord de l'Île-de-France et d'une partie de la Champagne un nouvel accès pour le transport fluvial de conteneurs ainsi que des matériaux en vrac : granulats, engrais, sucre...

La situation géographique de Paris-Oise, port intérieur, est exceptionnelle, à égale distance du Havre et d'Anvers. La plate-forme est également proche de Dunkerque et elle bénéficiera d'un accès direct à l'autoroute A1 Paris-Lille-Bruxelles, de la proximité de Roissy-Charles de Gaulle et de la région parisienne, très importante consommatrice de marchandises et de matériaux de construction. Enfin, elle se situe au sein d'une zone logistique de première importance.

La plate-forme sera composée d'un port fluvial comportant un quai pour les conteneurs et un quai pour les marchandises en vrac. Un embranchement ferroviaire est également envisagé. Les conventions financières et les différentes procédures administratives une fois bouclées, les travaux devraient être

engagés en 2012 pour une mise en service du port fluvial en 2013. Le budget de cette première tranche s'élève à 17 millions d'€ et les partenaires du projet sont l'Union européenne, l'Etat, Voies Navigables de France, le Conseil général de l'Oise, le Conseil régional de Picardie, la CCPE et l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Cette plate-forme multimodale constitue une étape importante pour le développement du transport fluvial dans le département de l'Oise, avant l'ouverture à la navigation du canal Seine-Nord Europe en 2017.





// Le tourisme :

Développer le tourisme fluvial

Depuis le 1^{er} janvier 2009, l'Agglomération de la Région de Compiègne est compétente en matière de tourisme et elle a engagé de nombreuses actions dans ce domaine, grâce au concours de l'Office de Tourisme devenu intercommunal. Celui-ci a d'ailleurs choisi de renouveler l'ensemble de ses documents de promotion en les dotant d'une identité visuelle spécifique et de refondre son site Internet.

2011 sera la seconde année de pleine application de la taxe de séjour. Celle-ci est acquittée par les visiteurs résidant dans les hôtels, locations saisonnières, chambres d'hôtes....

En 2010, elle a rapporté 128 000 € et permis de financer des actions de promotion touristique du territoire. En 2011, l'ARC entend engager une étude sur le développement du tourisme fluvial. En effet, la mise à grand gabarit du Canal Seine-Nord permettra l'ouverture du bassin parisien au nord de l'Europe et augmentera la circulation des plaisanciers sur l'Oise.

Afin de les accueillir et de leur offrir de nouveaux services, cette étude proposera les aménagements à réaliser aux ports de plaisance de Compiègne et de Jaux, et éventuellement la création d'un équipement à Janville. Elle définira également des produits touristiques à créer, comme des croisières et des circuits sur l'Oise, pour lesquels la demande est très importante. Enfin, elle étudiera les aménagements qui permettront d'accueillir des paquebots de croisière dans le Compiégnois. Ce travail viendra compléter les réflexions menées sur la reconversion du site de l'Ecole d'Etat-major (libéré en 2012), l'ouverture et l'accès direct au Palais impérial depuis la rivière et la mise en valeur des bords de l'Oise entre le Pont Solferino et la place du 5^{ème} Régiment de Dragons.

Thierry HOCHET

Maire de Bienville,
vice-président de l'ARC,
président de la commission
tourisme



Ce qui fait la richesse de notre territoire, c'est sa variété surtout si on l'élargit à l'échelle du Pays Compiégnois. Les élus entendent valoriser tous ses atouts touristiques :

- historiques, avec le Palais impérial, le Musée de l'internement et de la déportation, l'hôtel de ville de Compiègne, le musée de l'Armistice ou encore les vestiges des lignes de front de la Première Guerre mondiale...
- religieux, avec l'abbatiale de Saint-Jean-aux-Bois, l'église Saint-Jacques de Compiègne et des églises de charme comme Saint-Vaast de Longmont,
- naturels, avec des forêts somptueuses et des cadres champêtres propices à la détente et aux activités sportives et ludiques, ou encore, le charme pittoresque de nos villages, blottis contre la forêt, assis au bord de l'eau ou reposant dans la campagne.

Pour promouvoir cette diversité, nous retravaillons nos supports de communication. Pour attirer un nouveau public, nous nous attachons également à insuffler une nouvelle dynamique au Port de plaisance, en travaillant à la réglementation, à la gestion et à la communication. Ces différentes actions sont facilitées par l'instauration d'une taxe de séjour. Cette ressource permet d'investir judicieusement, pour mieux développer le grand potentiel touristique du Pays Compiégnois.



// L'emploi :

Deux acteurs de l'emploi, partenaires de l'ARC

La Maison de l'Emploi et de la Formation

La Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays Compiégnois, née en 2006, est installée à proximité de la gare de Compiègne, 14 rue d'Amiens, dans des locaux qu'elle partage entre autres avec la Mission locale.

La Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays Compiégnois a reçu, depuis janvier 2010, **536 nouveaux candidats dont 73 salariés**. Elle héberge différents partenaires dans ses locaux (Oise-Est Initiative, la Gendarmerie, le Fongecif, etc.). Le Point Relais Conseil a, de son côté, traité 185 dossiers sur la validation des acquis de l'expérience (VAE).

2010 a également été marquée par le renforcement des partenariats avec Pôle Emploi, la Chambre de Commerce et de l'Industrie... pour une amélioration des services rendus.

La journée "Bâtissez votre avenir" consacrée aux métiers du bâtiment et des travaux publics, qui s'est tenue le 14 octobre 2010 au Centre de rencontres de la Victoire, a rassemblé quelque 400 participants et 18 organismes partenaires. Un job dating a réuni

187 demandeurs d'emploi à qui 16 entreprises présentes ont proposé une trentaine d'offres.

Aux côtés de Pôle Emploi, la Mission locale et la MEF ont recruté les chargés de clientèle et des superviseurs souhaités par Webhelp lors de son arrivée dans l'agglomération. Ils ont reçu au total 417 candidats.

En 2010 toujours, l'animation du Programme de Rénovation Urbaine a permis le recrutement de 19 personnes. Dix nouvelles entreprises ont également signé la Charte de la Diversité portant leur nombre total à 30.

La Mission locale

La Mission locale accueille les jeunes déscolarisés du Pays Compiégnois et du Pays des Sources dans leur recherche d'emploi et de formation.

Grâce à elle, **514 jeunes ont bénéficié du dispositif Civis** (Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale pour l'accompagnement des jeunes en difficulté) et **340 d'un PPAE** (Projet Personnalisé

| développer l'emploi |



d'Accès à l'Emploi). Une convention a été signée avec le CIO (Centre d'Information et d'Orientation) pour lutter contre le décrochage scolaire. 84 jeunes ont bénéficié d'un parrainage pour leur insertion professionnelle. Des recrutements ont été conduits avec plusieurs entreprises : Carrefour, Hié paysage, McDonald's, Webhelp, Kiabi, l'hôpital de Compiègne... **Au total 418 jeunes sont entrés en formation et 1 356 ont trouvé un emploi.**

L'année 2011 est celle du transfert d'une partie du personnel de la MEF au Bureau Intercommunal pour l'Emploi (BIE). Le BIE est chargé de l'accueil, de l'information et de l'orientation des adultes du Pays Compiégnois et des personnes bénéficiant du RSA qui recherchent un emploi ou une formation. La MEF se consacre à une mission d'observatoire de l'emploi et de la formation ainsi qu'au développement économique local. Elle mène également différentes actions en faveur de l'emploi et de la formation (forums, charte de la diversité...).

// Un programme d'accompagnement personnalisé pour la création ou reprise d'entreprise

Oise-Est Initiative accompagne les créateurs-repreneurs d'entreprises

L'Agglomération de la Région de Compiègne est partenaire depuis 2002 de Oise-Est Initiative, plateforme France Initiative qui accompagne, finance et suit les créateurs-repreneurs d'entreprises. Elle travaille en partenariat avec plus d'une cinquantaine d'experts bénévoles locaux (banquiers, avocats, experts-comptables, réseaux d'accompagnement...) qui guident les porteurs de projets.

En 2010, ce sont 167 porteurs de projets qui ont été accompagnés. 27 d'entre eux ont bénéficié d'un prêt d'honneur à 0 %. L'action de la plate-forme a ainsi permis cette année de créer 80 emplois sur l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Contact : Emilie AUVRAY
Tél : 03 44 41 83 26
ccpe.economie@wanadoo.fr

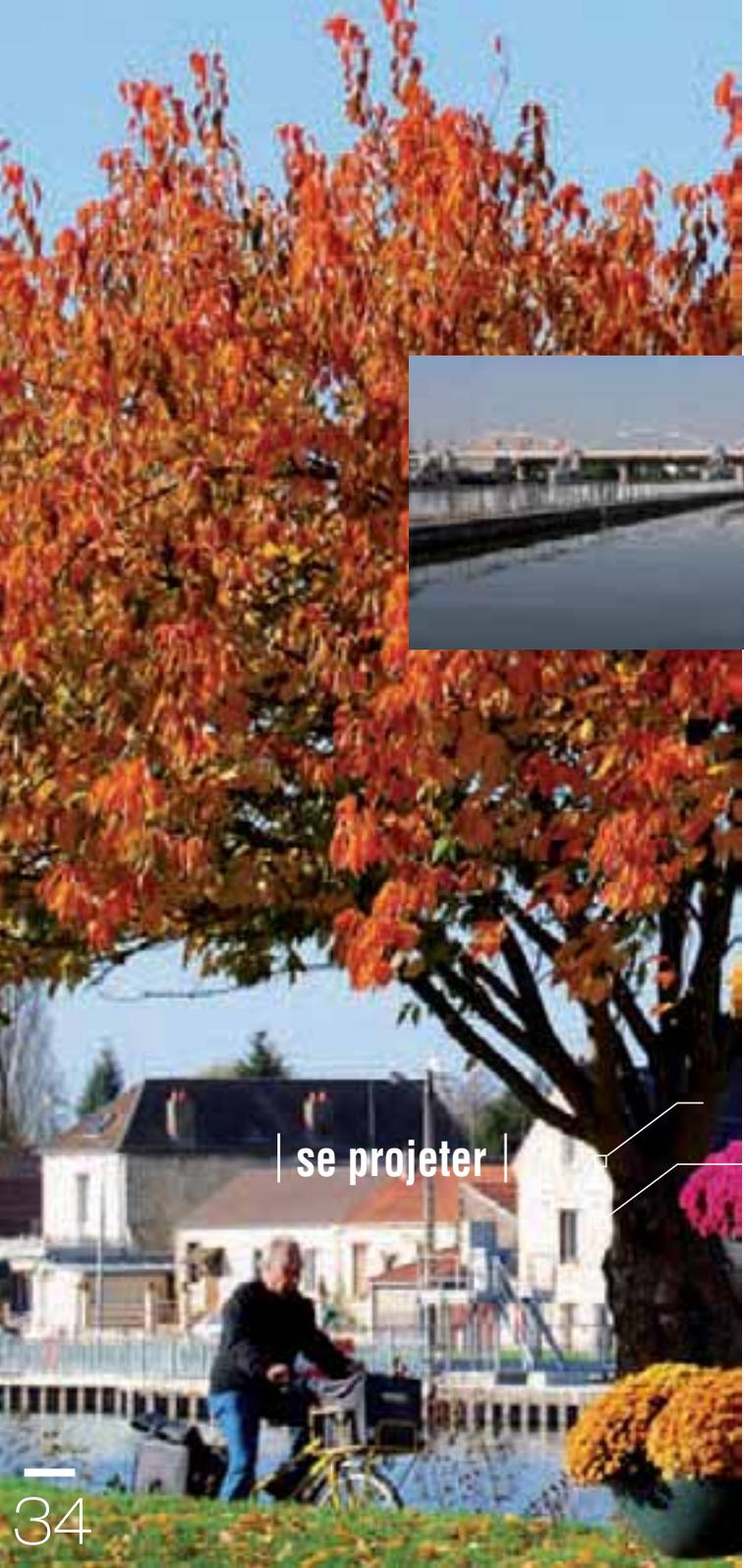




| L'urbanisme |



Aménager et construire pour tous



| se projeter |

// Le SCoT :

Séfinir les grandes orientations pour 2025

Le SCoT, ou Schéma de Cohérence Territoriale de l'ARC, est en cours d'élaboration. Il mettra en cohérence l'ensemble des politiques conduites, à l'échelle de l'agglomération, en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux. Le SCoT prolonge le Schéma Directeur adopté en 2000 en l'enrichissant et en l'actualisant.

Sa préparation fait l'objet d'une large concertation et notamment de réunions publiques.

C'est ainsi que les grandes options du PADD ou Projet d'Aménagement et de Développement Durable, 1^{ère} étape du SCoT, ont été présentées le 19 mai 2010 aux Salles Saint-Nicolas et qu'une exposition a été montrée dans toutes les communes de l'agglomération.

Le conseil d'agglomération a débattu des grandes orientations du PADD et les a approuvées le 12 novembre.

Le PADD montre comment l'ARC entend mettre en valeur ses atouts pour assurer un développement respectueux de son environnement et de son cadre de vie. Il fixe les objectifs des grandes actions menées par les collectivités : urbanisme,

constructions de logements, transports et déplacements, implantations commerciales et de zones d'activités économiques, tourisme, protection et mise en valeur des espaces naturels, des terrains agricoles, de la forêt et des paysages, lutte contre l'étalement urbain...

Un Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) précisera la mise en œuvre du PADD. Il est en cours d'élaboration. Il sera opposable aux tiers.

Trois grands thèmes structurent le PADD

→ **La mise en valeur du cadre de vie** qui est à la fois une priorité historique de l'agglomération et une exigence actuelle.



> Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, le 19 mai 2010 aux Salles Saint-Nicolas

Jean DESESSART

Maire de La Croix Saint Ouen, vice-président de l'ARC, président de la commission aménagement urbanisme



L'aménagement du territoire a subi des évolutions importantes ces dernières années. L'environnement est désormais pris en compte dans tous les projets, qu'il s'agisse de quartiers d'habitations ou de zones d'activités. A la lecture des exemples cités dans ce rapport, vous comprendrez que l'ARC y attache une grande importance.

Autre axe de travail, nous cherchons à rendre nos projets plus participatifs. Ainsi une communication a été faite au moment de la rédaction du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), afin de rendre les citoyens acteurs des grandes orientations à venir. Nous sommes allés plus loin encore avec le projet de réaménagement du centre-bourg de La Croix Saint Ouen. En effet, des ateliers urbains ont été mis en place pour associer la population à la définition du projet. Cette démarche s'avère vraiment riche pour les décisionnaires que nous sommes. Elle est également très appréciée des habitants que ces choix concernent au quotidien.

On ne peut donc que se réjouir de cette volonté de remettre encore plus le citoyen au cœur de nos actions.

→ **Le rayonnement économique du Compiégnois**, capitale économique régionale.

→ **La mobilité et les déplacements** à l'échelle locale, régionale et nationale.

Quatre objectifs majeurs ont été définis

→ **Renforcer le rôle de la rivière Oise**, épine dorsale du territoire, vecteur historique de son développement économique. Elle constitue un élément essentiel du paysage de l'ARC et sera intégrée aux projets urbains.

→ **Mettre en valeur le patrimoine et le cadre de vie**, qui sont deux atouts essentiels de l'agglomération aussi bien pour les habitants que pour l'économie.

→ **Favoriser un développement économique reposant sur l'innovation et la diversification**. L'Agglomération de la Région de Compiègne est un des principaux pôles économiques de Picardie. Après une période difficile, son objectif est de retrouver une croissance de 300 emplois par an en solde net, soit 4 500 emplois en 15 ans. Ceci passe par une diversification de l'économie, par l'innovation en partenariat avec l'UTC et par une plus grande accessibilité de son territoire.

→ **Construire une agglomération à échelle humaine** grâce notamment à une croissance démographique modérée (81 000 habitants en 2025 soit + 0,75 % par an) liée au développement économique, grâce aussi à la maîtrise de l'utilisation des terrains agricoles à des usages autres.



// La politique du logement :

en adéquation avec le développement démographique

Le Programme local de l'habitat de l'ARC adopté en novembre 2009 définit pour 6 ans les objectifs et les engagements de l'agglomération en matière d'habitat. Il prévoit la construction de 450 logements par an. Il précise la répartition des logements sociaux entre les communes. Il définit une politique de soutien à l'accession maîtrisée mais également des opérations plus ciblées : logements pour les personnes âgées, pour les étudiants, Maison relais...

Des logements pour les personnes âgées

Des logements adaptés aux besoins des personnes âgées ont été réalisés récemment.

→ **Dans le quartier des Tambouraines à Clairoix**, 9 maisons individuelles PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) sont destinées aux personnes âgées. Elles ont été réalisées par la SAHLM du Département de l'Oise. Les terrains détenus par la ville et par l'ARC lui ont été cédés à titre gracieux. Cette opération a bénéficié de financements de l'Etat, du Conseil général de l'Oise et du Conseil régional de Picardie.

→ **A Choisy-au-Bac, Les Fauvettes**, 50 logements T2 et T3 locatifs ont été construits. Ils appartiennent à un ensemble

comprenant l'espace intergénération inauguré en mai 2008 et le Home de l'enfance.

L'ARC est intervenue à deux titres dans leur financement :

- en tant que délégataire de l'Etat pour l'aide à la pierre, elle a versé une subvention de 177 532 €,
- sur ses fonds propres, elle a attribué une subvention de 171 500 € à Choisy-au-Bac au titre de l'aide communautaire à la réalisation de logements locatifs sociaux.

Accueil social

La Maison relais et le Pourquoi-pas ou LHSS (Lits Halte Soins Santé) sont deux structures à vocation d'accueil social, aménagées

logements pluriels



à Compiègne par Picardie Habitat sur un terrain de 2 862 m² mis à la disposition par l'ARC.

Le Pourquoi-pas, dont la forme évoque un bateau, a été mis en service fin décembre 2010. Il compte 18 lits. 3 chambres sont accessibles aux personnes handicapées. Il accueille 24 heures sur 24 et 365 jours par an, pour une durée de 2 mois renouvelables, des personnes en grande difficulté ayant besoin de soins et d'un hébergement adapté mais non d'une hospitalisation. Ces personnes peuvent être accompagnées de chiens puisque la structure compte aussi 9 niches. Le financement (1 557 000 €) est entièrement assuré par l'Etat. La gestion du Pourquoi-pas est assurée par le SATO (Service d'Aide aux TOxicomanes), une association créée en 1978. A côté de la prise en charge des toxicomanes, la lutte contre la précarité sociale et l'insertion, domaine dans lequel s'inscrit cette réalisation, est une de ses priorités depuis 2009.

La Maison relais, gérée par l'association Accueil et Promotion, accueille des personnes disposant de faibles ressources et isolées. La Maison relais du Compiégnois était jusqu'ici composée de logements non regroupés. La nouvelle Maison relais est une résidence sociale de 25 logements. Il s'agit d'un habitat collectif de petite taille, intermédiaire entre le foyer et le logement autonome. Elle comprend des logements et des espaces collectifs. Un "hôte de maison" est chargé de l'animation et de l'organisation de la vie quotidienne. Son financement (1 750 314 €), par Picardie Habitat avec un apport d'Accueil et Promotion, bénéficie de subventions de l'Etat, du Conseil général de l'Oise et du Conseil régional de Picardie.

// Un service pour le logement social

Le service logement de l'ARC accueille du lundi au vendredi, sans rendez-vous, les personnes souhaitant obtenir un logement social. Il leur délivre le dossier qui sera transmis aux différents organismes HLM et les conseille dans leur démarche.

En 2010, il a enregistré 1 100 demandes de logement et mené 5 000 entretiens.

Malgré le nombre importants de logements sociaux de l'agglomération (8 300 soit 25 % du total), on compte environ 3 demandes pour 1 offre. Dans le cadre de la loi sur le Droit au Logement Opposable, le délai d'attente, considéré comme anormalement long, est fixé à deux ans dans l'Oise.

// L'aide à la pierre

L'Agglomération de la Région de Compiègne a financé, grâce à des crédits délégués par l'Etat, la construction de 112 nouveaux logements locatifs sociaux en 2010 correspondant à 126 305 € de subvention versés aux bailleurs. Les aides versées par l'ARC sur son budget propre comprennent :

Sur le seul contingent préfectoral, pour lequel l'ARC dispose d'une priorité de proposition en lien avec les communes, 150 logements ont été attribués en 2010. Mais le service logement est également amené à formuler des propositions sur d'autres contingents (OPAC, CILOVA, 1 %, mairies...) et il participe aux commissions d'attribution des bailleurs.

Les demandes de logement peuvent également être téléchargées sur : agglo-compiegne.fr/viepratique/logement.php.

Un dépliant pratique récapitulant les démarches est disponible aussi dans les mairies et sur le site de l'ARC : agglo-compiegne.fr

- les minations foncières consenties aux bailleurs lorsque l'ARC est aménageur des terrains,
- les subventions aux communes ou aux bailleurs lorsque le terrain n'a pas été aménagé par l'ARC (277 000 € pour les opérations menées en 2010).

// Les nouveaux quartiers et centre-bourgs

L'ARC réalise de nouveaux quartiers dans les communes et aménage les centre-bourgs.



Les Jardins à La Croix Saint Ouen

Ce nouveau quartier prolongera le centre-bourg et créera une nouvelle entrée dans la commune depuis la RD 200.

Il comprendra :

- environ **240 logements** (logements individuels, en accession aidée, locatifs aidés et en accession privée),
- un secteur de promenade, à proximité de la RD 200 (déjà réalisée),
- un hypermarché Auchan qui a ouvert ses portes à l'automne 2010 et une galerie marchande de 1 130 m²,
- des espaces publics paysagers,
- une voie de desserte nord de la Zone d'activités Lecuru,
- un nouvel accès vers le centre-ville.

La première tranche (19 ha) a été aménagée par l'ARC avec :

- la réalisation de plantations, d'une promenade et d'un parcours sportif destiné aux loisirs et à l'infiltration des eaux de pluies,
 - l'implantation et la desserte du nouvel hypermarché Auchan,
- L'engagement des travaux du quartier d'habitation et des

programmes de logements dépend de l'achèvement de la procédure d'expropriation : l'acquisition de la poste en septembre 2010 et la poursuite de la procédure d'expropriation qui doit s'achever à l'été 2011.

La galerie marchande de l'hypermarché Auchan a reçu un avis favorable de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial du 17 septembre 2010. Elle devrait compter 13 boutiques (non compris le restaurant déjà ouvert) tournées majoritairement vers le prêt-à-porter.

Le calendrier prévisionnel du quartier d'habitation :

- fin des acquisitions : septembre 2011,
- diagnostic archéologique : octobre 2011,
- début des travaux d'aménagement du quartier : fin 2011.

Pour mémoire, l'aménagement de la ZAC des Jardins représente au total 10,7 millions d'€ HT financés par l'ARC et par les cessions de terrains.

accueil et équilibre



// Des études en cours dans les communes

Clairoix, Moulin Bacot : études opérationnelles pour l'aménagement de 8 terrains à bâtir : étude interne portant sur le nombre et la typologie des logements et l'esquisse du plan masse menée en 2010 validée par la commune. Lancement de l'étude pour la réalisation du lotissement en 2011.

Compiègne, 25^{ème} RGA (environ 700 logements) : 2010, fin de l'étude d'aménagement, 2011 lancement des études environnementales (faune-flore, Natura 2000, loi sur l'eau, étude d'impact).

Choisy-au-Bac, les Marronniers (30 logements dont 15 en locatif social) : le permis de construire a été délivré pour les 15 logements collectifs.

Le Clos Féron à Le Meux

C'est un ensemble résidentiel de **40 logements**. 32 logements (sous la forme de terrains à bâtir et de maisons en accession maîtrisée) sont destinés principalement à des primo accédants. Le Clos Féron comprend également 8 logements locatifs sociaux. Ce programme, réalisé par Picardie Habitat, est achevé.

Le Maraiquet à Janville

L'aménagement de ce lotissement de **12 terrains**, destinés à des maisons individuelles (8 logements en accession maîtrisée et 4 lots libres), est terminé. Il est maintenant en cours de commercialisation. Les constructions devraient être achevées fin 2012.

Le centre-bourg de Saint-Sauveur

Ce réaménagement prévoit **29 logements construits** autour de la nouvelle place communale, située derrière la mairie à l'emplacement d'anciens locaux d'activité. L'ensemble des autorisations administratives ayant été obtenu et les anciens bâtiments d'entreprises démolis, les travaux d'aménagement démarrent à l'été 2011.

Le lotissement de l'Ecluse à Venette

En cours d'aménagement, il comptera **6 terrains** à bâtir pour des maisons individuelles et un terrain où sera réalisé un établissement pour adultes autistes (Envol Picardie).

Le Maubon à Choisy-au-Bac

Choisy-au-Bac compte près de 3 500 habitants mais en a perdu 300 depuis 1990. La commune souhaite arrêter ce déclin démographique. Compte tenu du desserrement des ménages et du vieillissement de

la population, il lui faut construire un minimum de logements pour simplement maintenir la population actuelle. Le projet du Maubon répond à cet objectif.

Ce sera un quartier de **200 logements** situé près de la route du Plessis-Brion et à proximité du centre-ville, sur le seul secteur encore disponible pour ce type de projet. Il sera proche de la forêt et aura une lisière boisée le long de la route du Plessis-Brion, un chemin forestier reliant ceux qui existent déjà et des rues bordées d'arbres. De nombreuses voies, notamment piétonnes et cyclables, le relieront au bourg.

Les maisons seront de même architecture que celles de la commune et elles devront respecter un cahier des charges architectural, paysager et environnemental.

Le coût de l'aménagement du Maubon est estimé à 9,5 millions d'€ HT. Il est réalisé par l'ARC. Celle-ci limitera le prix de vente des parcelles aménagées grâce à la réduction de différentes dépenses (frais financiers, frais de maîtrise d'ouvrage...), grâce à des subventions pour les logements locatifs aidés et l'accession maîtrisée, et enfin en acceptant un déficit financier.



// Améliorer l'habitat privé :

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

L'ARC a engagé, fin 2010, une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui se prolongera jusqu'en juillet 2013. Son but est d'aider financièrement les propriétaires privés à améliorer le confort des logements anciens.

CAL-PACT

14 rue d'Amiens Compiègne

Tél : 03 44 86 09 27

Ce type d'opération a déjà été mené par l'agglomération. Entre 2006 et 2009, **160 dossiers de logements de propriétaires occupants et plus de 200 logements de propriétaires bailleurs** avaient déjà bénéficié de 2,6 M d'€ de crédits. Les travaux finançables concernent l'isolation, le chauffage, les toitures, les menuiseries, les travaux d'adaptation au handicap...

Les financements seront attribués en priorité à des travaux concernant : l'amélioration énergétique des logements, le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées, la lutte contre l'habitat indigne, la production de logements locatifs à loyers modérés.

Le CAL-PACT a, de nouveau, été retenu pour animer l'opération. Son équipe accueille les personnes intéressées à la Maison de l'Emploi et de la Formation. C'est un service gratuit qui peut aider

les particuliers à la définition de leur projet, leur apporter des renseignements sur les aides au financement et les accompagner jusqu'à la réception des travaux.

Des aides pour consommer moins d'énergie

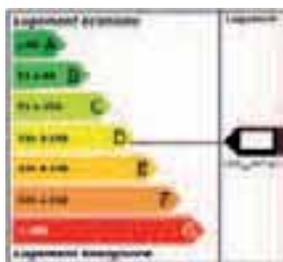
Le CAL-PACT est chargé d'informer les ménages habitant les logements identifiés comme donnant lieu à de fortes déperditions, avant de faire un diagnostic des besoins et des moyens à mettre en œuvre.

L'ARC a décidé d'aller au-delà des plafonds de ressources nationaux pour élargir le nombre de propriétaires occupants pouvant bénéficier de subventions.

Les syndicats d'anciennes copropriétés recevront une information spécifique sur les aides possibles en matière de diagnostic énergétique et de financement de travaux.

En 2010, dans le cadre de l'OPAH, 625 000 € de subvention ont

| améliorer l'habitat |



été versés par l'ARC aux particuliers pour l'amélioration de leur logement sur des crédits délégués de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat). Ils ont été affectés en priorité aux opérations répondant aux nouvelles priorités de l'ANAH : habitat très dégradé, dangereux et insalubre, propriétaires occupant en situation de "précarité énergétique" (lorsqu'ils ont des difficultés à payer leurs factures d'énergie) ou de handicap (50 logements en 2010).

A ce montant, s'ajoutent les aides propres de l'ARC (90 000 € en 2010) aux logements conventionnés (le bailleur s'engageant à encadrer le loyer) et en faveur des copropriétaires occupants pour des travaux de maîtrise de l'énergie. Cette dernière mesure a été mise en œuvre pour la résidence Marie-Caroline à Compiègne et a abouti en 2011 au financement de 24 dossiers.

Dans plusieurs communes, des aides peuvent aussi être obtenues pour le ravalement des façades anciennes. Cette "opération façades" a permis de financer 5 dossiers en 2010 (50 000 € de travaux et 10 000 € de subventions apportées par les communes et le Conseil régional de Picardie).

Sadi GUERDIN

Maire de Janville,
vice-président de l'ARC,
délégué à l'équipement scolaire



L'intercommunalité a largement investi dans des équipements scolaires depuis sa création, avec plus d'une centaine de classes réalisées. Dès lors, les besoins en matière de réalisation d'équipements scolaires s'essoufflent. On peut simplement indiquer la mise à disposition d'un préfabriqué à l'école de Vieux-Moulin, en attendant la construction d'une nouvelle classe grâce aux fonds de concours de l'Association du Pays Compiégnois.

Les investissements sont donc reportés vers d'autres actions, et les initiatives ne manquent pas dans les différentes commissions auxquelles nous participons.

Urbanisme, équipements, environnement, économie... des choix sont réalisés pour que le développement se fasse de manière pertinente et équilibrée sur le territoire et entre les différentes actions que les élus entendent mener à bien pour leur population.

// Plans Locaux d'Urbanisme

Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et les Plans d'Occupation des Sols (POS) définissent pour toutes les communes de l'ARC et pour chaque parcelle ce qu'il est possible de construire et ce qui n'est pas autorisé. Ces documents conditionnent ainsi l'évolution du territoire. Mis en œuvre par l'ARC, ils correspondent aux objectifs de chaque équipe municipale, de façon à être en phase avec les réalités communales.

Afin d'intégrer de nouveaux objectifs, les documents d'urbanisme doivent évoluer régulièrement. Selon l'importance des modifications apportées, cela se traduit par une modification (procédure plus légère) ou par une révision. Dans tous les cas une enquête publique est organisée pour recueillir l'avis de la population, les remarques étant notamment faites auprès d'un commissaire enquêteur désigné par l'Etat.

En 2010, des modifications ont été apportées aux documents de Compiègne, Janville, Jaux, la Croix Saint Ouen, Margny-lès-Compiègne et Vieux-Moulin. La procédure de révision a concerné les communes de Jaux et Vieux-Moulin.

A lush garden scene featuring a path of purple flowers, likely lavender, leading through dense green foliage. The path is made of light-colored mulch and is flanked by tall green bushes. The overall atmosphere is bright and natural.

L'environnement





Protéger les équilibres naturels



// L'eau :

mieux connaître pour bien prévenir

L'ARC produit une partie de l'eau potable de l'agglomération. Elle s'attache à sécuriser sa production et à préserver sa qualité. Des mesures préventives vont en ce sens et le Schéma Directeur détermine les lignes d'actions notamment à travers un axe préventif.

Ouvrir un robinet pour avoir de l'eau. Un geste qui nous paraît simple mais qui implique un travail important pour les gestionnaires. L'ARC, qui produit une partie de l'eau consommée sur son territoire, réalise un Schéma Directeur d'alimentation en eau potable qui présentera un état des lieux des ouvrages, des forages et des réservoirs d'eau. Ce travail est réalisé pour l'ensemble des communes, même celles alimentées par d'autres syndicats. Il permettra de déterminer les besoins, qu'il s'agisse de renforcer le réseau ou d'adapter les ouvrages et les canalisations. Un autre axe de ce travail est le renforcement de la production d'eau, avec la recherche d'une troisième source d'eau potable, à côté des deux captages actuels de L'Hospice et de Baugy.

des agriculteurs. Il est destiné à protéger des pollutions les nappes phréatiques, où est puisée l'eau potable. La mobilisation des agriculteurs mérite d'être signalée. Ils sont 76 à s'être engagés à diminuer leur utilisation de produits phytosanitaires. Cet engagement concerne un tiers des terres agricoles incluses dans le périmètre des bassins d'alimentation des captages, ce qui est considérable.

| **préserver la qualité** |

La qualité de l'eau produite est aussi une préoccupation et un travail de prévention est mené auprès des jardins familiaux et



> Journée de formations au jardinage écologique aux jardins familiaux de Mercières

Eric BERTRAND

Maire d'Armancourt,
vice-président de l'ARC,
délégué à la gestion de l'eau



La gestion de l'eau concerne chacun de nous et touche à des questions aussi diverses que la limitation des effets de la sécheresse, la lutte contre les pollutions ou encore la production d'une eau potable de qualité.

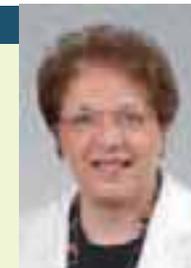
Il est donc essentiel de convaincre et de fédérer autour de "bonnes pratiques". On ne peut que se réjouir de l'implication du monde agricole pour réduire l'utilisation de produits phytosanitaires. D'autant que les effets de cette démarche ne seront perceptibles qu'à long terme. Nous travaillons avec les jardins familiaux de Mercières, afin de promouvoir le jardinage écologique, car cette zone est située à proximité du captage des Hospices et là aussi nous pouvons nous réjouir des progrès accomplis.

Quand il s'agit de réduire l'impact de la sécheresse, la concertation est également nécessaire, afin de répartir de manière pertinente avec les différents utilisateurs, qui ne doivent pas devenir concurrents, les prélèvements d'eau que chacun peut effectuer. Nous disposons heureusement d'outils comme une modélisation de la nappe phréatique qui nous permet d'avoir des éléments chiffrés objectifs à faire valoir dans le cadre des concertations.

Nous entendons bien poursuivre dans cette voie qui est celle de l'échange et du dialogue, et persévérer dans nos efforts de prévention, dans l'intérêt de tous et de ceux qui viendront après nous.

Renza FRESCH

Maire de Venette,
vice-présidente de l'ARC,
déléguée au développement durable
et à l'Agenda 21



Le développement durable est souvent l'invisible, l'insaisissable, mais il prend désormais corps dans les actions mises en oeuvre sur nos territoires communaux et intercommunaux. C'est maintenant une notion partagée.

Les projets s'inscrivent dans la perspective de tendre vers une éco-intercommunalité, en affichant dans le Schéma de Cohérence Territoriale de l'ARC la volonté de préserver nos terres agricoles, indispensables à l'équilibre écologique et urbain ; en liant développement économique et qualité environnementale, comme au Parc d'activités du Bois de plaisance à Venette, réalisé selon les normes Haute Qualité environnementale. Autre exemple : l'ARC est un partenaire actif du projet P.I.V.E.R.T, qui vise à développer la chimie du végétal, matière première de proximité, avec la création de nouveaux métiers, en phase avec nos préoccupations écologiques présentes et futures.

Repenser les modes d'habitat est aussi une priorité dans l'étude en cours de la 2^{ème} tranche de la Prairie, quartier intercommunal regroupant Venette, Margny-lès-Compiègne et Compiègne.

Le développement durable progressera si les habitants s'approprient les enjeux locaux, s'impliquent et défendent leurs convictions. Leur participation active dans les réunions publiques nous permet de mieux appréhender encore les équilibres à trouver pour aller vers un développement durable de notre territoire. L'intercommunalité la plus durable est celle qui est désirée.

// Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux :

protéger le milieu aquatique

Un programme d'action a été fixé à partir des objectifs du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Le contrat global Oise-Aronde regroupe 50 projets pour les 5 prochaines années. 38 millions d' € seront consacrés à la protection de l'eau.

Les principaux cours d'eau du bassin versant (territoire sur lequel ruissellent les eaux pour former une rivière) Oise-Aronde sont dégradés en raison des activités humaines. Le contrat prévoit une démarche de préservation et d'amélioration de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Les objectifs du contrat

Maîtriser les étiages (sécheresse)

- Mettre en place une gestion des prélèvements d'eau permettant le bon fonctionnement des milieux aquatiques.
- Trouver des ressources alternatives aux pompages dans la nappe phréatique pour l'alimentation en eau potable et pour l'irrigation.

Améliorer la connaissance du milieu aquatique

- Réaliser un inventaire des zones humides.
- Suivre la qualité du milieu.
- Etudier le fonctionnement des cours d'eau.

Réduire les flux de pollution

- Réaliser des travaux dans les stations d'épuration (création ou réhabilitation).
- Mettre en place de systèmes d'Assainissements Non Collectifs (ANC) là où il n'existe pas de réseau.
- Sensibiliser les industries et les entreprises à l'impact de leur activité et améliorer la qualité de leurs rejets vers le milieu aquatique.

| protéger les cours
d'eau |



Restaurer les milieux aquatiques

- Gérer les zones humides.
- Améliorer la continuité écologique des cours d'eau et rétablir leur morphologie naturelle.
- Restaurer des zones de frayères pour les poissons.

Assurer la sécurité de l'alimentation en eau potable

- Mettre en place les protections réglementaires autour des captages.
- Diminuer les pollutions agricoles diffuses.
- Améliorer la production et la distribution d'eau potable (interconnexion entre les captages, diminution des pertes d'eau sur le réseau).

Maîtriser les inondations et limiter les ruissellements

- Mettre en place des techniques de traitement et d'infiltration des eaux pluviales dans les zones d'activités.
- Limiter le départ de boues vers les milieux aquatiques.

Sensibiliser le public à la richesse du patrimoine aquatique

- Organiser des journées d'échanges et de débats.

Qu'est-ce qu'un contrat global ?

C'est un outil de gestion pour la protection de la ressource en eau. Il s'agit d'un accord technique et financier, couvrant le bassin versant d'une ou plusieurs rivières, entre les acteurs locaux concernés (maîtres d'ouvrage) et leurs partenaires : l'Agence de l'Eau, la Région et l'Entente Oise-Aisne. Il s'agit d'un véritable outil de développement local permettant d'établir un programme de préservation et d'amélioration de la qualité des milieux aquatiques et de prévoir notre cadre de vie futur.

Quels moyens pour faire vivre ce contrat ?

Le Syndicat Mixte Oise-Aronde et notamment sa cellule d'animation sont les interlocuteurs privilégiés des acteurs locaux et de leurs partenaires. Leurs missions sont les suivantes :

- Accompagner les acteurs locaux dans la réalisation de leurs projets (appui technique).
- Assurer une coordination des projets à l'échelle du bassin.
- Assurer le suivi du contrat ainsi que le bilan des actions réalisées.

Patrick LESNE

Maire de Vieux-Moulin,
vice-président de l'ARC,
délégué aux relations avec l'ONF



Les communes forestières de l'agglomération sont conscientes de la richesse historique que représente la forêt domaniale et mènent avec l'ARC une concertation permanente et constructive avec l'ONF. La commune de Vieux-Moulin suit ainsi avec attention le plan de gestion pour les vingt prochaines années qui vient d'être dévoilé. Il s'articule autour de trois grands axes : la prise en compte de la fragilité des peuplements actuels, une réflexion globale sur la préservation des milieux et des espèces et la valorisation de la fonction sociale de la forêt. Autrement dit, il s'agit de déterminer les plans de coupes, les nouvelles plantations, les réserves biologiques qui permettront de préserver les équilibres en tenant compte des effets du changement climatique, désormais visibles.

Les divers partenaires - communes, ARC, Conseil général et ONF - sont mobilisés pour mettre en valeur le domaine forestier dans le cadre de l'opération "Forêt d'exception".

Quatre axes sont définis :

- 1/ accueillir un public extérieur au territoire sur quelques sites majeurs, dans le respect du milieu naturel ;
- 2 / enrichir le réseau de voies douces (vélo, rollers, piétons) ;
- 3/ préserver et valoriser le patrimoine naturel : l'eau et les vieux bois ;
- 4/ communiquer sur une image identitaire forte autour des valeurs partagées.

Des dépliants-cartes vont être réalisés à l'intention des touristes et aussi pour permettre aux habitants de redécouvrir leur région. La protection du patrimoine est une constante de la politique des élus locaux.

// Les inondations : protéger et aménager

L'ARC réalise à Choisy-au-Bac un bassin d'un volume d'un million de m³ (soit 2 700 piscines de 25 m), qui atténuera l'impact des crues. En cas de crue majeure, il peut déjà être utilisé, mais il sera achevé en 2012. Le bassin est creusé par Lafarge Granulats qui, sur 22 ha, extrait un million de tonnes de matériaux. La totalité est évacuée par voie fluviale, expédiée par barges de 700 tonnes, à raison de deux convois par jour, vers les installations de traitement installées à Chevrières et Longueil-Sainte-Marie. Ce mode de transport évite le passage quotidien de 63 camions à l'entrée de Choisy-au-Bac.

Lors d'une alerte de crue, le bassin sera vidé pour avoir une capacité de stockage maximale. Ensuite, au plus haut de la crue, son remplissage se fera grâce à des vannes. 40 % de son volume permettra de "compenser" la perte des surfaces inondables qui sont endiguées pour protéger les habitations à Choisy-au-Bac et Margny-lès-Compiègne ou remblayées pour accueillir des entreprises. Les 60 % restant serviront à atténuer l'impact des crues, en limitant la hauteur maximale de l'eau (la "pointe" de crue) dans le secteur.

Ce projet, qui a été primé par l'Europe, sera aménagé en zone ludique à son achèvement en 2012. Il s'inscrit dans un ensemble d'aménagements dont fait également partie l'abaissement des berges de l'Aisne à l'entrée de Choisy. Ces travaux ont permis d'élargir le lit de la rivière en cas de crue et ont créé une promenade très agréable.

Jean-Noël GUESNIER

Maire de Choisy-au-Bac,
vice-président de l'ARC,
président de la commission
de l'équipement, délégué à la lutte contre
les inondations



Etre inondé n'est jamais une bonne nouvelle... Le Compiégnois en connaît tristement les conséquences. Avec les crues de janvier 2011, on s'est aperçu que les travaux de protection contre les crues n'ont pas été inutiles. Certes les niveaux atteints par l'Aisne ne sont pas ceux de 1993 et de 1995, mais si on les compare à des crues équivalentes, à Choisy-au-Bac leur impact a été moins important. C'est le résultat des aménagements réalisés, à hauteur du pont, à l'entrée de la commune. L'ARC a procédé à l'abaissement des berges et la mise sur pilotis de la piste cyclable. On diminue ainsi l'effet goulet d'étranglement ; la rivière s'écoulant mieux, les niveaux d'eau sont moindres en amont, et aucune maison cosacienne n'a été touchée. Autre élément favorable, le bassin d'atténuation des crues va pouvoir l'hiver prochain stocker, si nécessaire, un million de m³ d'eau. Il atténuera l'impact des crues et permettra la construction d'entreprises en zone inondable... Ce sera également une zone de loisirs agréable, dans le même esprit que ce qui a été fait après les travaux d'abaissement des berges de l'Aisne.

La commission équipement a aussi étudié les futurs aménagements des Hauts de Margny en s'intéressant particulièrement au devenir des hangars de l'aérodrome, à l'installation de Webhelp et au pôle événementiel.

La recherche d'un équilibre entre préservation de l'environnement et développement guide l'action de la commission équipement. C'est pourquoi, nous sommes heureux de voir se concrétiser ce grand chantier mais aussi ceux du Pont neuf ou du bassin d'orages de la rue de l'Oise à Compiègne.

| efficacité prouvée |



| réseaux contrôlés |

// L'assainissement : *renforcer l'efficacité des réseaux*

Le service assainissement de l'ARC contrôle la bonne exploitation des réseaux et des stations d'épuration et assure le suivi des travaux et des études sur ces sites.

A Bienville, où l'ARC a créé un réseau d'assainissement en 2009, le taux de raccordement à celui-ci est important puisque 90 % des habitants ont fait cette démarche à la fin du délai réglementaire de deux ans.

A Le Meux, le réseau de la rue de la Libération a été réhabilité.

A Compiègne, les réseaux ont été reliés au nouveau bassin d'orages de la rue de l'Oise. Ils vont être renforcés rue Saint-Lazare, rue de l'Oise et rue d'Austerlitz. Le bassin du Clos des Roses, situé rue Clément Bayard, voit son fonctionnement amélioré avec l'installation d'un dégrilleur qui retient les déchets les plus importants du réseau et le doublement du système de pompage.

Avec les travaux du nouveau barrage de Venette et le passage des réseaux par la passerelle, le poste de refoulement des eaux a été remplacé et renforcé.

La certification du réseau d'assainissement de l'ARC aux normes ISO 14 001 a été renouvelée en 2010 (elle est révisée

tous les trois ans). Elle indique que l'efficacité du traitement est optimale et que les actions de protection de l'environnement prévues ont bien été mises en œuvre.

Le contrat d'affermage de **Saint-Jean-aux-Bois** a lui été renégocié, avec notamment l'intégration au système d'information géographique de tous les plans du réseau.

Enfin, l'année 2010 a été marquée par le chantier du dernier bassin d'orages de Compiègne, rue de l'Oise. Il s'agit d'un impressionnant bassin de 12 300 m³ qui, lors de pluies violentes, évitera l'inondation des rues du centre-ville par débordements des réseaux, tout en réduisant les rejets dans la rivière. Il sera achevé à l'été 2011.

L'assainissement non collectif

Des enquêtes de conformité et des travaux de réhabilitation ont été menés à Jonquières, Venette et Saint-Jean-aux-Bois, où il s'agissait de protéger le ru des Planchettes.

// Les déchets :

réduire ses déchets de 30 %, c'est possible et c'est facile !

Une quarantaine de foyers volontaires de l'ARC ont mené à bien une expérience : en choisissant quelques gestes simples, ils ont réduit le poids de leurs ordures ménagères de près d'un tiers en deux mois ! Si chacun suivait ces exemples, les bénéfices pour l'environnement et les économies pour la collectivité seraient considérables.



> "Le Défimore récup"



| limiter les déchets |

Cette expérience a été conduite en partenariat avec le SMVO (Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise), chargé du transport et de la valorisation des déchets de l'agglomération.

Mais elle est accessible à tous. Il suffit en effet :

- d'apposer un stop-pub sur la boîte aux lettres,
- de choisir le bon conditionnement et le bon produit (produits en vrac, flacons rechargeables, viandes et fromages à la découpe, mouchoirs en tissu...),
- de préférer les sacs réutilisables,
- de limiter les impressions (imprimer recto-verso, lire à l'écran si possible...),
- de boire l'eau du robinet (utiliser des carafes pour aérer l'eau, avec filtre si nécessaire),

- d'économiser les piles (piles rechargeables, appareils branchés sur secteur),
- de réutiliser ce qui peut l'être (réparer les objets, objets d'occasion, louer...),
- de choisir des produits portant des labels environnementaux,
- de pratiquer des gestes alternatifs (faire ses yaourts et pizzas, respecter les doses de produits ménagers, utiliser le courrier électronique plutôt que le courrier papier, s'offrir une sortie plutôt qu'un bien matériel...),





→ de fabriquer du compost (utiliser le composteur et le "bio-seau" pour les déchets de cuisine et jardin).

Le compostage facilité

Transporter des déchets est, en effet, polluant et coûteux. Le geste le plus efficace pour réduire cet impact est de pratiquer le compostage, c'est-à-dire de fabriquer, par un procédé biologique naturel, un engrais stabilisé, hygiénique, semblable à un terreau, le compost. C'est pourquoi l'ARC a proposé pendant 1 mois l'achat de composteurs à prix très réduits et des formations..

"Le Défimode récup", une idée originale

L'idée de ce défilé était de présenter des tenues confectionnées avec des déchets ménagers, recyclables ou non, et de montrer ainsi que le contenu des poubelles peut être transformé en objets beaux et utiles.

A grande échelle, la plupart de nos déchets sont valorisés, recyclés... Une cannette de soda servira à fabriquer un vélo, une trottinette. Ici, symboliquement, il fallait aussi trouver d'autres utilisations aux objets pour préserver l'environnement et faire des économies.

Au total, une dizaine de partenaires se sont lancés dans cette aventure. Ce défilé de mode, qui s'est déroulé le 11 mai 2011, a connu un réel succès, la qualité des tenues a impressionné une salle du Ziquodrome comble.

Bernard HELLAL

Maire de Margny-lès-Compiègne, vice-président de l'ARC, président de la commission de l'environnement et du cadre de vie, délégué à l'aménagement du plateau de Margny



L'opération Foyer-témoin, proposée en 2010, a été concluante. 40 familles se sont portées volontaires à l'automne dernier durant trois mois avec pour objectif de peser leurs déchets. Elles ont accepté de respecter quelques gestes simples comme composter, acheter des aliments avec un minimum de conditionnement, refuser les publicités papier distribuées à domicile... Ces actions ont permis de réduire de 30 % le poids de leurs poubelles. Un résultat significatif et encourageant, certaines d'entre elles ayant durablement modifié leur comportement en termes de gestion des déchets ! Une bonne nouvelle qui prouve que changer ses habitudes est possible, facile, gratifiant et pérenne dans le temps !

Ainsi, promouvoir et informer est essentiel à la réussite de notre objectif de réduction des déchets. C'est pourquoi, l'ARC s'investit plus encore auprès de vous. Aide au compostage, distribution dans Arc-Infos de "stop pub" autocollants à poser sur vos boîtes aux lettres sont de petites actions qui amènent aux grandes choses. La réduction des déchets est une nécessité qu'il convient de ne pas mésestimer. L'enjeu est double : préserver l'environnement et réduire les coûts de collecte, de transports et de traitement. Ces montants sont supportés par la collectivité, et donc par les contribuables... Il est dans l'intérêt de chacun de faire quelques efforts et changer nos habitudes... Je compte sur vous !

// Les transports : à l'écoute des salariés



Pour être au plus proche des attentes des salariés, l'ARC a mené une étude sur les trajets domicile-travail. Les premiers résultats ont été pris en considération et se sont traduits par des horaires mieux adaptés pour le réseau TIC et de nouveaux arrêts pour les bus et AlloTIC.

Le réseau TIC

L'ARC a le souci constant de s'adapter au mieux aux besoins de ses habitants, notamment des salariés. Ainsi le réseau de bus gratuit a été étendu. La ligne 7 dessert 3 nouveaux arrêts. Le centre de formation Proméo, au Bois de plaisance, et le centre commercial situé en haut de l'avenue Raymond Poincaré à Margny-lès-Compiègne sont donc désormais desservis par le réseau TIC.

Les horaires de certains bus ont aussi été adaptés aux départs et arrivées de trains, pour faciliter les déplacements des usagers travaillant en Ile-de-France. Dans le même but, la ligne 5 va voir sa fréquence augmentée.

AlloTIC s'étend encore :

Le service AlloTIC poursuit son essor régulier, en touchant de plus en plus une clientèle de salariés. De nouveaux arrêts ont

été créés, notamment au pôle de développement des Hauts de Margny-lès-Compiègne et dans la Zone des Longues Rayes à La Croix Saint Ouen.

De la prévention sur la sécurité

Comme chaque année, les élus de l'Agglomération de la Région de Compiègne, les sociétés de transports, les services de pompiers et de gendarmeries ont sensibilisé les collégiens à la sécurité dans les bus et cars de transports scolaires, gérés par l'ARC.

Un film est projeté aux élèves de sixième au cours d'une séance d'une heure. De quoi introduire le sujet et ouvrir le dialogue, avant une démonstration avec un bus garé devant le collège. Ne pas traverser devant le bus, attacher sa ceinture, ne pas se bousculer...

Chaque élève a reçu un bracelet réfléchissant fluorescent pour



être plus visible par les automobilistes. Six collègues et 800 élèves ont ainsi été sensibilisés.

Une nouvelle voie cyclable

Aujourd'hui, l'ARC compte environ 60 kilomètres d'itinéraires cyclables. La majorité se situe en forêt domaniale de Compiègne ou longent les rivières de l'Oise et de l'Aisne. La nouvelle piste réalisée entre Le Meux et Jonquières offre, elle, une perspective plus champêtre et vallonnée. Elle présente de plus l'intérêt de desservir Jonquières qui, jusqu'ici, n'était pas reliée au reste de l'agglomération par une voie cyclable.

Elle rejoint les différentes pistes déjà existantes dans ce secteur : vers Rivecourt et la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées, vers Saint-Sauveur et Compiègne en longeant l'Oise par la rive gauche après avoir passé le pont du Bac.

L'aménagement de ce nouvel itinéraire de près de 6 kilomètres, a coûté

150 000 € HT et a reçu des concours financiers du Conseil général de l'Oise et du Conseil régional de Picardie à hauteur de 30 % chacun.

Une signalétique pour mieux découvrir le Compiégnois

Les pistes cyclables de l'ARC sont désormais jalonnées de panneaux indiquant les directions et les distances. D'autres panneaux présentant les richesses touristiques de l'agglomération ont aussi été installés. On y lit l'histoire des sites situés à proximité immédiate de la piste. De quoi satisfaire les touristes, mais aussi les habitants désireux d'en savoir un peu plus sur le patrimoine local.

Laurent PORTEBOIS

Maire de Clairoux,
vice-président de l'ARC,
président de la commission
des transports



Un des axes majeurs de notre action en matière de transports publics a été, ces derniers mois, de développer une offre de service en adéquation avec les besoins de la population active de l'agglomération.

Le nouveau plan de circulation, qui suivra l'ouverture du Pont neuf, va être l'occasion de revoir et d'améliorer les services proposés. La ligne de bus 5, très utilisée par les actifs, sera plus régulière grâce principalement à des circuits plus directs.

Une étude sur les trajets domicile-travail a été lancée auprès des entreprises. Nous avons parallèlement ajusté les horaires de bus pour mieux les adapter aux départs et arrivées des trains. Nous avons étendu les horaires du service de transports à la demande (AlloTIC) avec un réel succès sur le créneau de 7 heures à 9 heures. Nous entendons poursuivre cette démarche avec le recrutement d'un animateur qui sera chargé de promouvoir dans les entreprises les transports collectifs et le co-voiturage.

C'est une bonne façon de renvoyer l'ascenseur aux entreprises. Car ce sont elles, ne l'oublions pas, qui, grâce au versement transport, financent en grande partie nos transports collectifs et ces bus gratuits que beaucoup d'intercommunalités nous envient.



| L'ARC |



ADDITIONNER nos compétences



investir sur l'avenir

// Les finances :

2010, une année de grands chantiers

2010 a été, comme les années précédentes, une année de grands chantiers et d'investissements importants : la construction du Pont neuf, l'aménagement du cœur d'agglomération, le 3^{ème} bassin d'orages, la rocade nord-est, le pôle de développement des Hauts de Margny...

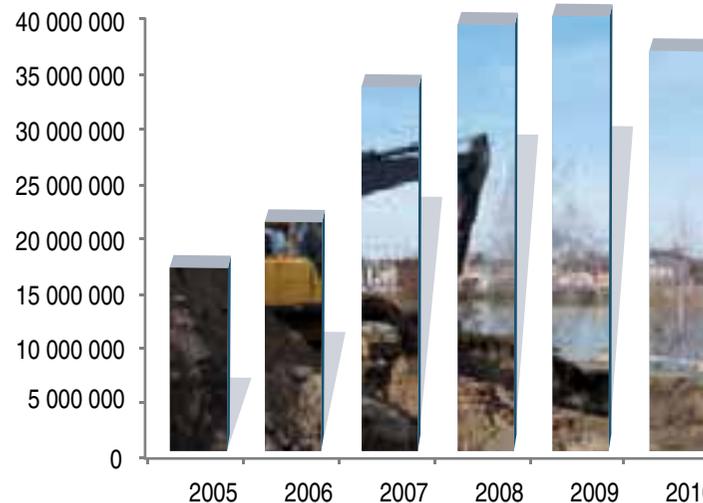
Le financement des investissements de l'ARC

Le niveau des investissements du budget principal de l'agglomération atteint, en 2010, 265 € par habitant. Ce montant est proche des prévisions de la prospective budgétaire (224 € d'investissement par habitant).

Les dépenses d'équipement sont assurées par l'autofinancement de la collectivité (ou épargne brute qui correspond à l'excédent

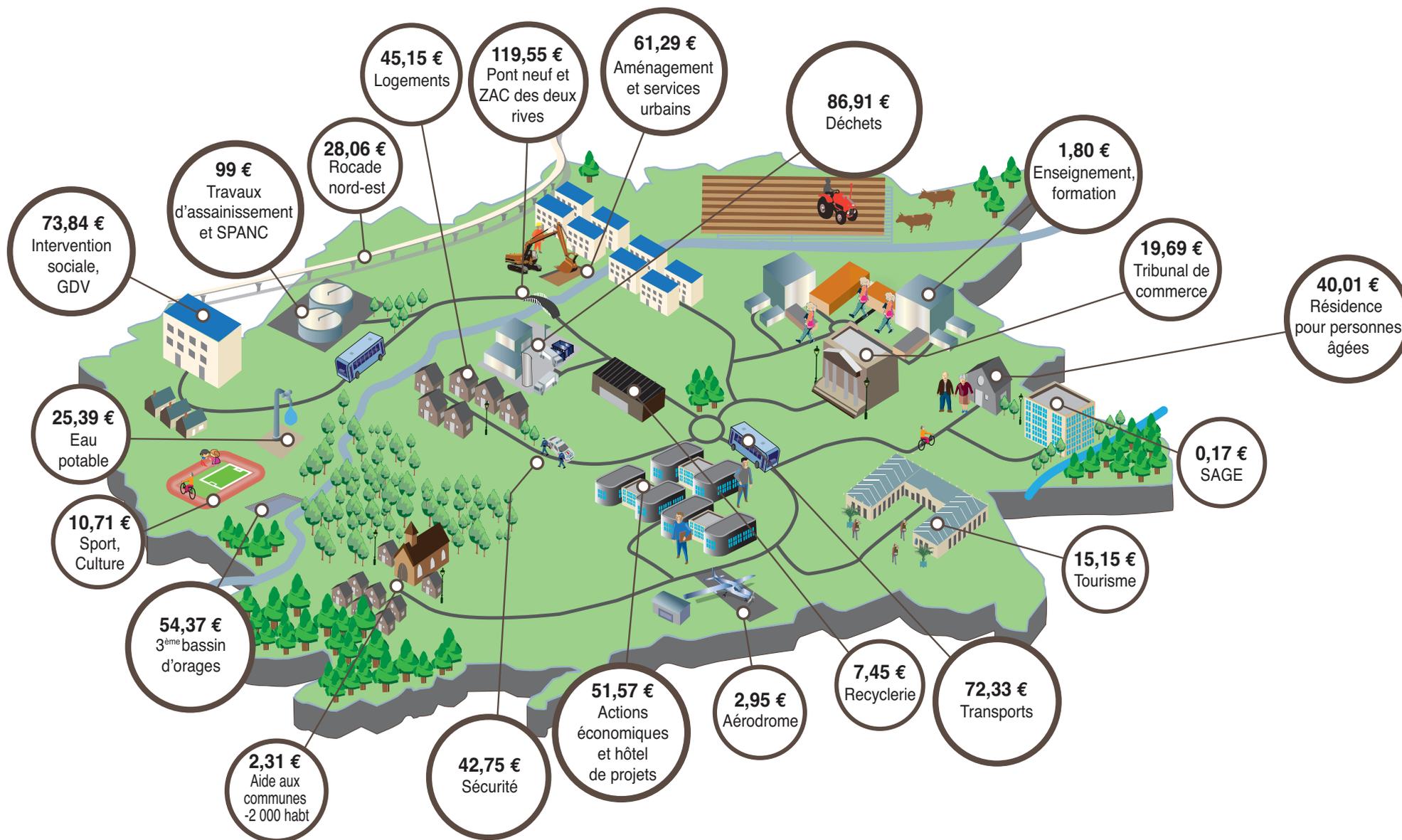
des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement), par les emprunts et par les subventions d'équipement. L'épargne brute de l'ARC représentait, en 2010, près de 5,6 millions d'€ soit 38 % des recettes d'investissement. Le montant des emprunts, tous budgets confondus, est, en fin d'exercice 2010, de 16 millions d'€. La capacité de désendettement de l'ARC est de 6,2 ans. Le seuil d'alerte est pour cet indicateur fixé à 12 ans.

Les dépenses d'investissements de l'ARC en euros



> Investissements tous budgets confondus (mouvements réels)

// Principales dépenses de l'ARC en 2010 (en euros/habitant)



// Les équilibres du compte administratif 2010

| Budget principal | Dépenses | Recettes | Résultat brut 2010 | Résultat 2009 | Résultat net 2010 |
|-------------------------|----------------------|----------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Fonctionnement | 34 958 651,14 | 40 578 198,84 | 5 619 547,70 | 1 839 250,00 | 7 458 797,70 |
| Investissement | 17 286 727,64 | 15 038 047,94 | -2 248 679,70 | 1 427 411,74 | -821 267,96 |
| Total | 52 245 378,78 | 55 616 246,78 | 3 370 868,00 | 3 266 661,74 | 6 637 529,74 |

| Budget aménagement | Dépenses | Recettes | Résultat brut 2010 | Résultat 2009 | Résultat net 2010 |
|---------------------------|----------------------|----------------------|---------------------|----------------------|----------------------|
| Fonctionnement | 11 086 245,80 | 13 574 453,04 | 2 488 207,24 | 0,00 | 2 488 207,24 |
| Investissement | 9 785 244,98 | 9 701 427,00 | -83 817,98 | -6 509 359,71 | -6 593 177,69 |
| Total | 20 871 490,78 | 23 275 880,04 | 2 404 389,26 | -6 509 359,71 | -4 104 970,45 |

| Budget transports intercommunaux | Dépenses | Recettes | Résultat brut 2010 | Résultat 2009 | Résultat net 2010 |
|-----------------------------------------|---------------------|---------------------|--------------------|-------------------|-------------------|
| Fonctionnement | 5 153 347,58 | 5 483 900,12 | 330 552,54 | 300 407,38 | 630 959,92 |
| Investissement | 2 435,00 | 60 540,30 | 58 105,30 | -12 403,39 | 45 701,91 |
| Total | 5 155 782,58 | 5 544 440,42 | 388 657,84 | 288 003,99 | 676 661,83 |

| Budget déchets ménagers | Dépenses | Recettes | Résultat brut 2010 | Résultat 2009 | Résultat net 2010 |
|--------------------------------|---------------------|---------------------|--------------------|---------------------|---------------------|
| Fonctionnement | 6 183 600,10 | 7 090 296,13 | 906 696,03 | 1 970 951,25 | 2 877 647,28 |
| Investissement | 11 628,88 | 61 161,00 | 49 532,12 | 155 398,82 | 204 930,94 |
| Total | 6 195 228,98 | 7 151 457,13 | 956 228,15 | 2 126 350,07 | 3 082 578,22 |

| Budget hôtel de projets | Dépenses | Recettes | Résultat brut 2010 | Résultat 2009 | Résultat net 2010 |
|--------------------------------|-------------------|-------------------|--------------------|------------------|-------------------|
| Fonctionnement | 387 291,68 | 391 987,68 | 4 696,00 | -4 695,55 | 0,45 |
| Investissement | 90 215,50 | 107 300,40 | 17 084,90 | 0,40 | 17 085,30 |
| Total | 477 507,18 | 499 288,08 | 21 780,90 | -4 695,15 | 17 085,75 |

| Budget résidence personnes âgées | Dépenses | Recettes | Résultat brut 2010 | Résultat 2009 | Résultat net 2010 |
|-----------------------------------------|---------------------|---------------------|--------------------|------------------|-------------------|
| Fonctionnement | 265 289,09 | 312 351,33 | 47 062,24 | 37 318,71 | 84 380,95 |
| Investissement | 2 586 924,63 | 2 570 944,72 | -15 979,91 | 32 355,84 | 16 375,93 |
| Total | 2 852 213,72 | 2 883 296,05 | 31 082,33 | 69 674,55 | 100 756,88 |

| Budget aire des gens du voyage | Dépenses | Recettes | Résultat brut 2010 | Résultat 2009 | Résultat net 2010 |
|---------------------------------------|---------------------|---------------------|--------------------|-------------------|-------------------|
| Fonctionnement | 559 194,34 | 548 670,71 | -10 523,63 | 0,64 | -10 522,99 |
| Investissement | 1 616 657,83 | 1 519 748,11 | -96 909,72 | 704 298,88 | 607 389,16 |
| Total | 2 175 852,17 | 2 068 418,82 | -107 433,35 | 704 299,52 | 596 866,17 |

| Budget aérodrome | Dépenses | Recettes | Résultat brut 2010 | Résultat 2009 | Résultat net 2010 |
|-------------------------|-------------------|-------------------|--------------------|-------------------|-------------------|
| Fonctionnement | 62 306,70 | 63 639,96 | 1 333,26 | -1 333,26 | 0,00 |
| Investissement | 147 888,48 | 213 532,48 | 65 644,00 | -65 644,00 | 0,00 |
| Total | 210 195,18 | 277 172,44 | 66 977,26 | -66 977,26 | 0,00 |

| Budget SAGE | Dépenses | Recettes | Résultat brut 2010 | Résultat 2009 | Résultat net 2010 |
|--------------------|------------------|------------------|--------------------|-------------------|-------------------|
| Fonctionnement | 3 145,25 | 1 274,23 | -1 871,02 | 0,00 | -1 871,02 |
| Investissement | 9 148,91 | 35 130,67 | 25 981,76 | -38 023,09 | -12 041,33 |
| Total | 12 294,16 | 36 404,90 | 24 110,74 | -38 023,09 | -13 912,35 |

| Budget assainissement | Dépenses | Recettes | Résultat brut 2010 | Résultat 2009 | Résultat net 2010 |
|------------------------------|----------------------|----------------------|---------------------|----------------------|-------------------|
| Fonctionnement | 3 481 050,07 | 3 416 774,79 | -64 275,28 | 0,00 | -64 275,28 |
| Investissement | 7 392 898,99 | 9 703 743,48 | 2 310 844,49 | -1 422 507,05 | 888 337,44 |
| Total | 10 873 949,06 | 13 120 518,27 | 2 246 569,21 | -1 422 507,05 | 824 062,16 |

| Budget SPANC | Dépenses | Recettes | Résultat brut 2010 | Résultat 2009 | Résultat net 2010 |
|---------------------|------------------|-------------------|--------------------|-------------------|-------------------|
| Fonctionnement | 59 321,46 | 59 321,46 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Investissement | 0,00 | 61 623,08 | 61 623,08 | 196 658,65 | 258 281,73 |
| Total | 59 321,46 | 120 944,54 | 61 623,08 | 196 658,65 | 258 281,73 |

| Budget eau potable | Dépenses | Recettes | Résultat brut 2010 | Résultat 2009 | Résultat net 2010 |
|---------------------------|---------------------|---------------------|--------------------|---------------------|---------------------|
| Fonctionnement | 1 565 145,08 | 1 068 383,53 | -496 761,55 | 761 887,08 | 265 125,53 |
| Investissement | 244 824,58 | 396 981,27 | 152 156,69 | 4 040 472,30 | 4 192 628,99 |
| Total | 1 809 969,66 | 1 465 364,80 | -344 604,86 | 4 802 359,38 | 4 457 754,52 |

| Budget tourisme | Dépenses | Recettes | Résultat brut 2010 | Résultat 2009 | Résultat net 2010 |
|------------------------|-------------------|-------------------|--------------------|-------------------|-------------------|
| Fonctionnement | 230 477,18 | 233 475,69 | 2 998,51 | 2 434,76 | 5 433,27 |
| Investissement | 18 966,00 | 35 815,46 | 16 849,46 | -22 282,73 | -5 433,27 |
| Total | 249 443,18 | 269 291,15 | 19 847,97 | -19 847,97 | 0,00 |

| Total budgets | Dépenses | Recettes | Résultat brut 2010 | Résultat 2009 | Résultat net 2010 |
|----------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|---------------------|----------------------|
| Fonctionnement | 63 995 065,47 | 72 822 727,51 | 8 827 662,04 | 4 906 221,01 | 13 733 883,05 |
| Investissement | 39 193 561,42 | 39 505 995,91 | 312 434,49 | -1 513 623,34 | -1 201 188,85 |
| Total | 103 188 626,89 | 112 328 723,42 | 9 140 096,53 | 3 392 597,67 | 12 532 694,20 |

Les ressources de l'ARC

La Contribution Foncière des Entreprises (CFE)

La taxe professionnelle a cessé d'exister le 1^{er} janvier 2010. Elle a été remplacée par 6 ressources fiscales dont la Contribution Foncière des Entreprises et un dispositif de garantie.

Pour les collectivités locales, 2010 a constitué une année de transition, l'Etat compensant intégralement la taxe professionnelle, par le biais d'une cotisation relais intégrant la CFE. Le taux de Contribution Foncière des Entreprises, voté pour la première fois en 2010 par le Conseil d'agglomération, était de 13,06 % (le taux de la taxe

professionnelle était de 12,44 % en 2009). Le produit global de la cotisation relais s'est élevé, en 2010, à 25,36 M d'€.

Le Versement Transport (VT)

Cet impôt, assis sur la masse salariale des entreprises de plus de neuf salariés, permet de financer les bus de l'ARC, les TIC, qui sont gratuits pour les passagers. Son produit s'est élevé à 4,394 M d'€ en 2010 (4 M d'€ en 2009).

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Son taux, qui était de 9 % en 2006, a régulièrement baissé depuis et une nouvelle fois en 2010 (8,55 % au lieu de 8,7 % en 2009).

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)

Le montant de la DGF, qui est la principale contribution de l'Etat au fonctionnement des collectivités locales, était, avec 10,81 M d'€ en 2010, quasi identique à celui de 2009.

Le Fonds de Compensation de la TVA correspond à la compensation par l'Etat, sur la base d'un taux forfaitaire, de la TVA acquittée par les collectivités sur leurs investissements. Il a atteint 1 670 847 € en 2010 (448 000 € en 2009).



// Le Pays Compiégnois :

encourager le travail en commun

projets communs

L'Agglomération de la Région de Compiègne forme, avec les Communautés de Communes de la Plaine d'Estrées, de la Basse Automne, du Canton d'Attichy et la commune de Lachelle, le Pays Compiégnois. **Celui-ci compte 61 communes** sur plus de 640 km² et 118.000 habitants.

Le Pays Compiégnois est à la fois urbain, périurbain et rural, il comporte des secteurs industriels, commerciaux, agricoles et forestiers.

L'association du Pays Compiégnois est une association présidée par Philippe Marini. Cette structure très légère est chargée de faire émerger des projets de développement qui tiennent compte de cette diversité dans une démarche de développement durable.

Le Pays Compiégnois permet aux collectivités qui le composent de mener des projets communs. Ceux-ci sont de nature très diverse. Ainsi, la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) ou le Syndicat Mixte pour la création de la plate-forme multimodale Paris-Oise, port intérieur, à Longueil-Sainte-Marie, ont-ils été constitués par le Pays Compiégnois. Ce sont maintenant des entités autonomes. Dans un tout autre registre,

le Pays Compiégnois veille à ce que les pistes cyclables, aménagées par chaque intercommunalité soient reliées entre elles pour former un véritable réseau.

Le Pays Compiégnois permet aussi d'adopter des positions communes sur des projets d'aménagement importants. Ainsi, toutes les collectivités qui le composent ont-elles proposé, de façon unanime au Conseil général de l'Oise, pour la future liaison entre la RN 31 (à hauteur d'Estrées-Saint-Denis) et la RN 2, (Crépy-en-Valois) un tracé desservant la plaine d'Estrées, la vallée de l'Automne et le sud-ouest de l'agglomération.

Le Pays Compiégnois peut enfin engager des études d'aménagement du territoire comme celle qui a abouti à la définition d'un Schéma Directeur du Tourisme en 2008. Ses actions sont mises en œuvre par les différentes collectivités. En 2011, le Pays prévoit de lancer une étude sur le développement économique. De manière générale, le Pays Compiégnois encourage le travail en commun des collectivités. Il aide à la mise en cohérence de documents de planification comme les SCoT. Il accompagne les communes et communautés de communes dans leurs demandes de subvention auprès de la Région et du Département.



// La mutualisation :

rapprocher les services



Un Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI) visant à rationaliser et à simplifier l'organisation actuelle est en cours d'élaboration par le Préfet de l'Oise. Il concerne les différentes collectivités du Pays Compiégnois. Il prévoit que Lachelle rejoigne l'ARC. Une étude préalable à sa demande d'adhésion lui permettra d'évaluer l'intérêt de cette démarche. Lachelle est une des toutes dernières communes de l'Oise à ne pas faire partie d'une intercommunalité depuis qu'elle a quitté le SIVOM de la plaine d'Estrées en 1999.

De plus, un rapprochement entre l'ARC et la Communauté de Communes de la Basse Automne (Verberie, Béthisy-Saint-Pierre, Béthisy-Saint-Martin, Saintines, Néry, Saint-Vaast de Longmont) est mis à l'étude et se traduira dans un premier temps par la multiplication des coopérations entre les deux intercommunalités.

La mutualisation de services entre l'ARC et les communes membres de l'agglomération existe depuis plusieurs années. En janvier 2005, le service des marchés est devenu un service partagé, en juillet de la même année, le bureau d'études Voirie et Réseaux Divers (VRD), et en octobre 2007 le service droit des sols.

La mutualisation consiste à mettre en commun les moyens matériels et humains des collectivités partenaires, au moins dans un premier temps de la ville de Compiègne et de l'ARC. Elle répond à un objectif central : accroître l'efficacité du service rendu aux habitants. Elle ne représente pas systématiquement, dans un premier temps, un facteur d'économie car elle peut entraîner de nouvelles dépenses : déménagements...

La mutualisation n'est pas un transfert de compétences. Lorsque des dossiers communaux sont instruits par les services mutualisés, ce sont les maires qui restent décideurs. C'est le cas, par exemple, des permis de construire instruits par le service droit des sols de l'ARC.

Le cadre juridique de la mutualisation a été fixé par la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010. Celle-ci précise que la mutualisation est une étape vers un renforcement

de l'intercommunalité. La mutualisation peut être descendante (les services étant gérés par les intercommunalités) ou ascendante dans le cas contraire. C'est clairement le premier cas de figure qui est privilégié par les textes. Un schéma de mutualisation devra être prévu d'ici 2014.

Différentes collectivités ont mené à bien la mutualisation de leurs services. De leur expérience, on peut essentiellement retenir une méthode de travail : la mutualisation est un projet qui doit être porté par les élus et les responsables administratifs. Elle implique un dialogue avec les agents.

Les services informatique et communication de l'ARC et de la mairie de Compiègne seront mutualisés en 2011. Les agents de la mairie de Compiègne seront transférés à l'ARC.

Dans le cadre du rapprochement entre l'ARC et la Communauté de Communes de la Basse Automne, prévu par le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), certains services pourraient être mutualisés.

// Système d'Information Géographique :

mieux connaître son territoire

Assurer un suivi des entreprises et de l'emploi grâce aux informations sur les parcs d'activités, localiser les mobiliers urbains, connaître de façon précise les caractéristiques d'une propriété foncière... telles sont quelques unes des possibilités offertes par le SIG.

L'Agglomération de la Région de Compiègne s'est dotée d'un SIG afin d'optimiser sa connaissance du territoire. Chaque commune dispose depuis fin 2008 d'un accès à celui-ci.

Le SIG permet de :

- Regrouper des données (cadastre, photographie aérienne, document d'urbanisme, réseau de transport, point de collecte de verre, réseau d'assainissement...) issues de plusieurs sources d'informations et de les superposer.
- Simplifier et accélérer les démarches de consultation par le croisement de ces données. Pour ce qui concerne, par exemple, le cadastre et les documents d'urbanisme, de retrouver rapidement une parcelle par un numéro, un nom de propriétaire, d'éditer un extrait cadastral, de connaître la zone d'urbanisme et de prendre connaissance de règles qui s'appliquent à la parcelle....
- Editer des cartes qui répondent à un besoin spécifique.

Le SIG de l'ARC accompagne les services dans :

- La révision des documents d'urbanisme.
- Celle du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP).
- La délimitation et l'inventaire des zones humides du SAGE Oise-Aronde.

Voici quelques unes de ses actions en cours ou en projet :

- La conception d'une norme de données SIG pour homogénéiser l'information transmise à l'ARC par les délégataires des réseaux d'assainissement. Celle-ci a été mise en œuvre lors du renouvellement du contrat de la commune de Saint-Jean-aux-Bois.
- La numérisation de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) de Compiègne.
- L'élaboration d'un module de suivi des acquisitions et des cessions foncières. Il sera proposé aux communes au 4^{ème} trimestre 2011.
- Le projet d'élaboration d'un plan de ville pour l'ensemble de l'ARC.
- Le projet de géolocalisation des entreprises de l'ensemble des zones d'activités de l'ARC.

En 2010, le SIG a assuré la formation d'une cinquantaine d'élus et d'agents à l'utilisation de bases de données auprès des communes membres et des services intercommunaux.

| l'ARC en cartes

Zone d'activités
et localisation
des entreprises

Ce plan superpose
les informations contenues
dans les différents documents
de cette page

Photo aérienne

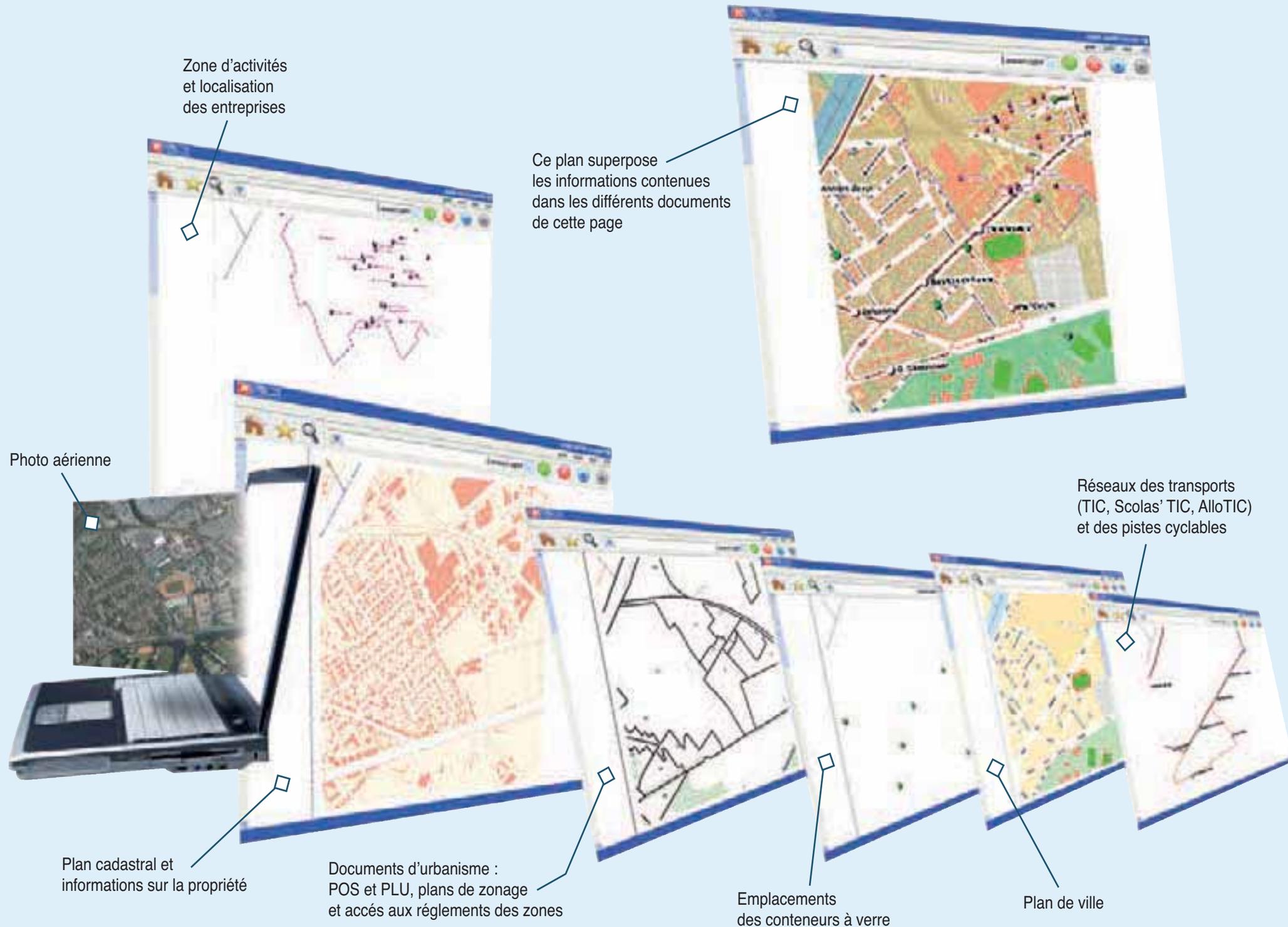
Réseaux des transports
(TIC, Scolas' TIC, AlloTIC)
et des pistes cyclables

Plan cadastral et
informations sur la propriété

Documents d'urbanisme :
POS et PLU, plans de zonage
et accès aux règlements des zones

Emplacements
des conteneurs à verre

Plan de ville





// Les présidents de commissions



Michel Foubert
Grandes infrastructures,
enseignement supérieur,
formation-emploi



Robert Ternacle
Administration, finances,
économie



Philippe Marini
Président de l'ARC



Bernard Hellal
Environnement,
cadre de vie



Jean Desessart
Aménagement, urbanisme



Laurent Portebois
Transports



Jean-Noël Guesnier
Équipement



Eric de Valroger
Information, communication



Jean-Claude Granier
Appel d'offres

// Les délégations :

Eric Bertrand, Gestion de l'eau

Arielle François, Relations avec le SMVO et l'ESCOM

Renza Fresch, Développement durable et Agenda 21

Baudouin Gérard, Patrimoine et paysages

Sadi Guerdin, Equipement scolaire

Jean-Noël Guesnier, Lutte contre les inondations

Eric Hanen, Accessibilité aux personnes handicapées

Bernard Hellal, Aménagement du plateau de Margny

Thierry Hochet, Promotion touristique

Jean-Pierre Lebœuf, Bâtiments publics communautaires

Michel Le Carrères, Questions sociales, Résidence pour Personnes Agées et insertion

Patrick Lesne, Relations avec l'ONF

Christian Navarro, Aménagement des zones commerciales

Marc Rissons, Assainissement

Robert Ternacle, Relations avec les entreprises et les administrations de l'Etat, de la Région et du Département

Philippe Trinchez, Pistes cyclables et relations avec le commerce

Eric de Valroger, Equipements d'intérêt communautaire et relations avec le monde agricole

Eric Verrier, Sécurité

Liliane Vézier, Nouvelles technologies de l'information et de la communication

Anne-Marie Vivé, Logement

Jean-Claude GRANIER

Maire de Saint-Sauveur,
vice-président de l'ARC,
président de la commission
d'appel d'offres



Le travail de la commission d'appel d'offres n'est pas le plus visible. Mais nous avons notre part dans la réussite des projets et des réalisations de l'ARC. Et c'est avec plaisir que nous assistons à l'aboutissement de chantiers qui nous ont demandé un long travail, comme cela a été le cas avec le Pont neuf.

Depuis 2007, nos choix ont concerné l'assistance à maîtrise d'ouvrage, l'architecte, la construction du pont, les voiries et réseaux divers, les contrôles de résistance ou encore les études pour les zones polluées... Ce travail va se poursuivre avec la Zone d'Aménagement Concertée des deux rives, pour laquelle les appels d'offres vont se succéder.

Pour préparer ses choix, la commission s'appuie sur le travail efficace du service des marchés qui œuvre pour l'ARC mais aussi pour ses communes.

C'est ainsi que les équipes municipales peuvent se reposer sur cette équipe pour leurs différentes consultations : restauration scolaire, travaux de l'église du village, remplacement des tuyaux en plomb, changement du parquet du gymnase... Un apport essentiel pour des communes qui n'ont, pour la plupart, pas à elles seules les moyens de réunir de telles compétences dans leurs équipes.

Eric de VALROGER

Vice-président de l'ARC,
président de la commission de
l'information et de la communication,
délégué aux équipements d'intérêt communautaire
et aux relations avec le monde agricole



Présenter des actions aussi diverses que celles que conduit l'ARC n'est pas chose facile. Il s'agit d'un travail de fond. Nous cherchons à rendre nos publications plus accessibles, plus vivantes, plus proches des aspirations de la population. Des guides pratiques (sur le logement social, par exemple) ont ainsi été édités. Des visites de chantiers, du pont ou du 3^{ème} bassin d'orages de Compiègne, ont également été proposées.

Nous nous attachons à aller à la rencontre des habitants et nous organisons régulièrement des réunions dans les communes pour présenter nos actions, nos projets et recueillir les avis de la population. Dans le même esprit, nous réunissons les entreprises des zones d'activités pour échanger, écouter leurs remarques et réfléchir aux réponses à leur apporter.

Aller vers la population c'est aussi la rendre actrice de la communication. Dans ce domaine, notons la belle expérience des foyers-témoins qui ont accepté de servir d'exemple pour signifier à leurs concitoyens qu'avec des gestes simples réduire le poids de ses déchets est possible. Autre exemple, des habitants de l'agglomération ont été consultés lors de la réflexion sur la refonte prochaine de notre site Internet.

Ce sont des actions que nous entendons poursuivre, car les citoyens sont au cœur de la vie de l'ARC.

// Le conseil d'agglomération de l'ARC

Armancourt

| | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|--------------------------------------|
|  | Eric Bertrand Vice-président de l'ARC | Brigitte Cugnet Suppléante |
| | | Hervé Morvan Suppléant |

Bienville

| | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|------------------------------------------|
|  | Thierry Hochet Vice-président de l'ARC | Christophe Demangeot Suppléant |
| | | Philippe Guay Suppléant |

Choisy-au-Bac

| | | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|---------------------------------------|
|  | Jean-Noël Guesnier Vice-président de l'ARC |  | Thérèse-Marie Lamarche | Bernard Marquette Suppléant |
| | |  | Michel Lamort | Pierre Poilane Suppléant |

Clairoix

| | | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|---------------------------------------|
|  | Laurent Portebois Vice-président de l'ARC |  | Roland Venderbure | Emmanuel Guesnier Suppléant |
| | | | | Bruno Livet Suppléant |

Compiègne

| | | | | | | | | | | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|------------------------------------------|
|  | Philippe Marini Président de l'ARC |  | Eric de Valroger Vice-président de l'ARC |  | Michel Foubert |  | Evelyse Guyot |  | Sylvie Oger |  | Richard Velez | Oumar Ba Suppléant |
| | |  | Michel Le Carrères |  | Arielle François |  | Eric Hanen |  | Christian Tellier |  | Eric Verrier | Jean-François Caux Suppléant |
| | |  | Jacqueline Liénard |  | Marie-Claire Garreau |  | Nicolas Leday |  | Philippe Trinchez |  | Liliane Vézier | Rémi Lemaistre Suppléant |
| | |  | Joël Dupuy de Méry |  | Marie-France Gibout |  | Marie-Christine Legros |  | Françoise Trousselle |  | Anne-Marie Vivé | Régis de Montgolfier Suppléant |

Janville

| | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|--------------------------------------|
|  | Sadi Guerdin Vice-président de l'ARC | Philippe Boucher Suppléant |
| | | Corinne Carlier Suppléante |

Jaux

| | | | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------------------------|
|  | Christian Navarro Vice-président de l'ARC |  | Jean-Pierre Betegnie | Jacques Blasset Suppléant |
| | | | | Olivier Richard Suppléant |

Jonquières

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|
|  Baudouin Gérard Vice-président de l'ARC | Catherine Carlu-Fournier Suppléante |
| | Nicole Lheritier Suppléante |

Le Meux

| | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|
|  Robert Ternacle Vice-président de l'ARC |  Evelyne Le Chapellier | Marie-Paule Blin Suppléante |
| | | José Schambert Suppléant |

Margny-lès-Compiègne

| | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|
|  Bernard Hellal Vice-président de l'ARC |  Joël Collet | Rachida El Amrani Suppléante |
| |  Yannick Leclère | Jean-Paul Herbet Suppléant |
| |  Christine Muller | Marylène Himeda Suppléante |
| |  Marc Ressons | Nathalie Ley Ngardigal Suppléante |

Saint-Sauveur

| | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|
|  Jean-Claude Granier Vice-président de l'ARC |  Claude Gerbault | Daniel Carbonnier Suppléant |
| | | Jean-Claude Picard Suppléant |

La Croix Saint Ouen

| | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|
|  Jean Desessart Vice-président de l'ARC |  Jacqueline Ferradini | Marie-Thérèse Peronnin Suppléante |
| |  Louis Perrier | Eric Seltzer Suppléant |
| |  Philippe Vallée | |

Saint-Jean-aux-Bois

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
|  Jean-Pierre Lebœuf Vice-président de l'ARC | Philippe Luisin Suppléant |
| | Dominique Michel Suppléant |

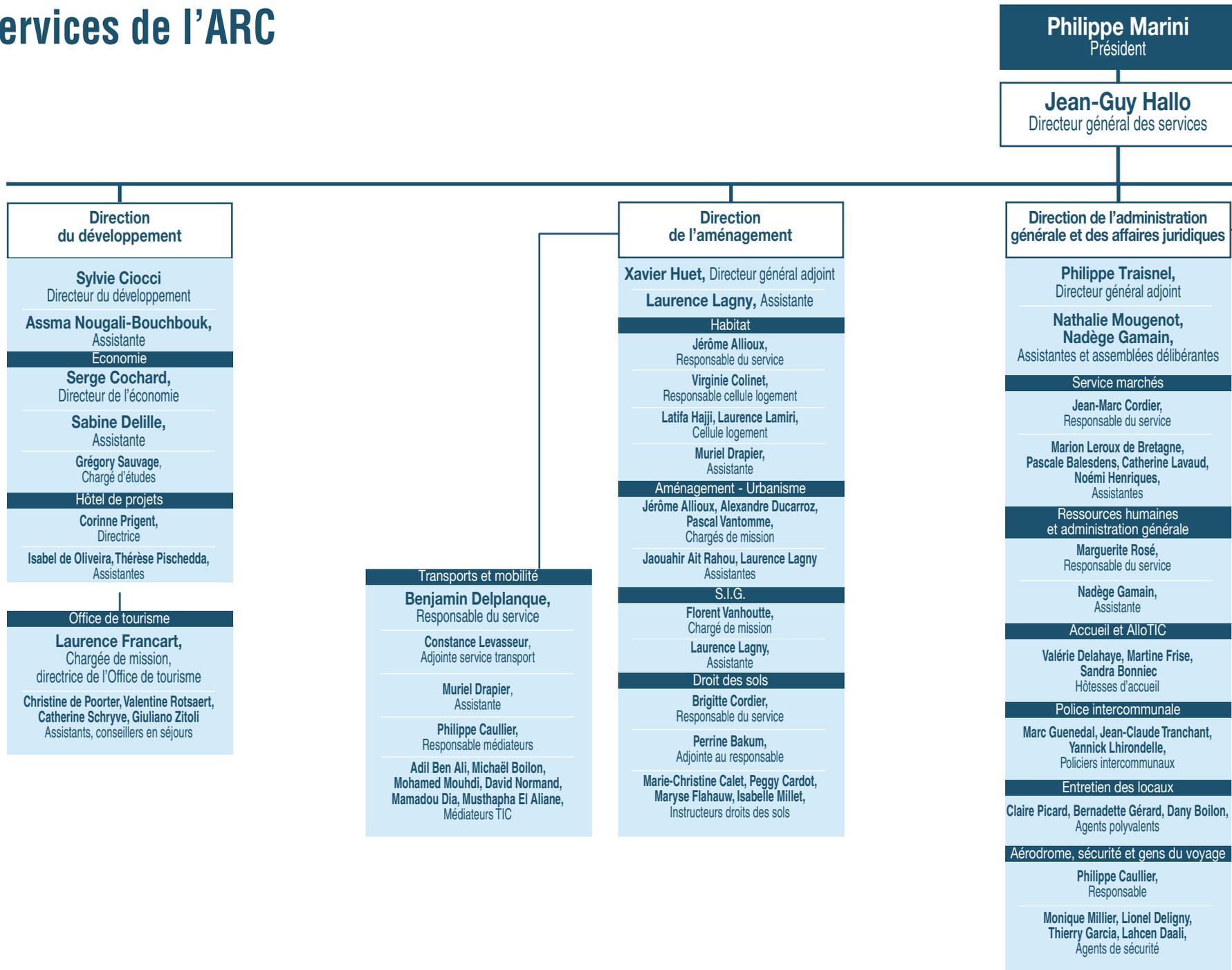
Venette

| | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
|  Renza Fresch Vice-présidente de l'ARC |  Stéphane Coville | Michel Ravasio Suppléant |
| |  Didier Loye | Michel Zwick Suppléant |

Vieux-Moulin

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|
|  Patrick Lesne Vice-président de l'ARC | Dominique Ciavatti Suppléante |
| | Bernard Defoor Suppléant |

// Les services de l'ARC



Philippe Marini
Président

Jean-Guy Hallo
Directeur général des services

Direction du développement

Sylvie Ciocci
Directeur du développement

Assma Nougali-Bouchbouk,
Assistante

Economie

Serge Cochard,
Directeur de l'économie

Sabine Delille,
Assistante

Grégory Sauvage,
Chargé d'études

Hôtel de projets

Corinne Prigent,
Directrice

Isabel de Oliveira, Thérèse Pischedda,
Assistants

Office de tourisme

Laurence Francart,
Chargée de mission,
directrice de l'Office de tourisme

**Christine de Poorter, Valentine Rotsaert,
Catherine Schryve, Giuliano Zitoli**
Assistants, conseillers en séjours

Direction de l'aménagement

Xavier Huet, Directeur général adjoint

Laurence Lagny, Assistante

Habitat

Jérôme Allieux,
Responsable du service

Virginie Colinet,
Responsable cellule logement

Latifa Hajji, Laurence Lamiri,
Cellule logement

Muriel Drapier,
Assistante

Aménagement - Urbanisme

**Jérôme Allieux, Alexandre Ducarroz,
Pascal Vantomme,**
Chargés de mission

Jaouahir Ait Rahou, Laurence Lagny
Assistants

S.I.G.

Florent Vanhoutte,
Chargé de mission

Laurence Lagny,
Assistante

Droit des sols

Brigitte Cordier,
Responsable du service

Perrine Bakum,
Adjointe au responsable

**Marie-Christine Calet, Peggy Cardot,
Maryse Flahauw, Isabelle Millet,**
Instructeurs droits des sols

Transports et mobilité

Benjamin Delplanque,
Responsable du service

Constance Levasseur,
Adjointe service transport

Muriel Drapier,
Assistante

Philippe Caullier,
Responsable médiateurs

**Adil Ben Ali, Michaël Boilon,
Mohamed Mouhdi, David Normand,
Mamadou Dia, Mustapha El Aliane,**
Médiateurs TIC

Direction de l'administration générale et des affaires juridiques

Philippe Traisnel,
Directeur général adjoint

**Nathalie Mougnet,
Nadège Gamain,**
Assistants et assemblées délibérantes

Service marchés

Jean-Marc Cordier,
Responsable du service

**Marion Leroux de Bretagne,
Pascale Balesdens, Catherine Lavaud,
Noémi Henriques,**
Assistants

**Ressources humaines
et administration générale**

Marguerite Rosé,
Responsable du service

Nadège Gamain,
Assistante

Accueil et AlloTIC

**Valérie Delahaye, Martine Frise,
Sandra Bonniec**
Hôtesse d'accueil

Police intercommunale

**Marc Guenedal, Jean-Claude Tranchant,
Yannick Lhirondele,**
Policiers intercommunaux

Entretien des locaux

Claire Picard, Bernadette Gérard, Dany Boilon,
Agents polyvalents

Aérodrome, sécurité et gens du voyage

Philippe Caullier,
Responsable

**Monique Millier, Lionel Deligny,
Thierry Garcia, Lahcen Daali,**
Agents de sécurité

Hedwige Hamonneau
Assistante du Président

Assma Nougali-Bouchbouk
Assistante des vice-présidents

Laurence Gilgaire
Assistante du Directeur général

**Direction
du budget et des finances**

Philippe Vircondelet,
Directeur

Vanessa Imbert,
Assistante

Françoise Prieur,
Adjointe au directeur

**Chantal Denain-Garcia, Mélanie Petit,
Nathalie Mercier,**
Secrétaires comptables

**Direction du foncier, du
patrimoine, des moyens généraux**

Sandrine Brière,
Directeur

Véronique Baron,
Assistante

Foncier

**Alexandra Delabarre,
Camille Delannoy**

Résidence Jean Lefort

Elisabeth Choron, Danièle Ledoux,
Entretien

**Direction
des services techniques**

Bernard Lacroix,
Directeur général

**Sylvie Olivier,
Catherine Lebon,**
Assistants

Environnement

Charlotte Kuzniak,
Responsable du service

Cindy Malherbe,
Assainissement

Marie-Hélène Gabriel,
Eau

Collecte des déchets et tri sélectif

Béatrice Maldonado,
Responsable du service

Rachel Marche, Marie Visticot,
Collecte et tri

Bureau d'études

Lionel Manabre,
Responsable du service

Yves Mathiou,
Conception et suivi paysagers

**Philippe Bossières, Eric Demessence,
Gervais Derenty, Roger Lavaux,
Catherine Saint-Omer, Xavier Saluaux,**
Bureau d'études VRD

Ana Pereira,
Assistante

**Assistance maîtrise d'ouvrage -
Bâtiments - VRD**

Marc Parmentier,
Responsable du service

Denis Gamber,
Entretien du patrimoine

+ 7 agents des services techniques de la
ville de Compiègne en cumul d'activités

**Direction
de la communication**

Anne Bouchara,
Directrice

Christel Chilain,
Assistante

Christophe Tellier,
Chargé de communication

Association du Pays Compiégnois

Jean-Guy Hallo,
Directeur

François-Henri Ternacle,
Chargé de mission

Christelle Laux,
Assistante

Syndicat Mixte Oise Aronde

Fabien Blaize,
Directeur

Marie-Charlotte Larivière,
Assistante

Port Fluvial

Xavier Huet,
Directeur

Rosine Guyon,
Assistante



| l'ARC en fêtes |

// Une année de manifestations :



> Fête de la chasse et de la nature



> "Le Défimode récup"



> La journée du transport public



> Le prix hippique de l'ARC





L'Agglomération
de la Région
de Compiègne

Paris

Janville

Bienville

Clairoux

Choisy-au-Bac

Margny-lès-Compiègne

Venette

Jaux

Compiègne

Jonquières

Le Meux

Armancourt

Vieux-Moulin

La Croix Saint Ouen

Saint-Jean-aux-Bois

Saint-Sauveur



La Croix Saint Ouen
Jean DESESSART,
Maire

Le Meux
Robert TERNACLE,
Maire

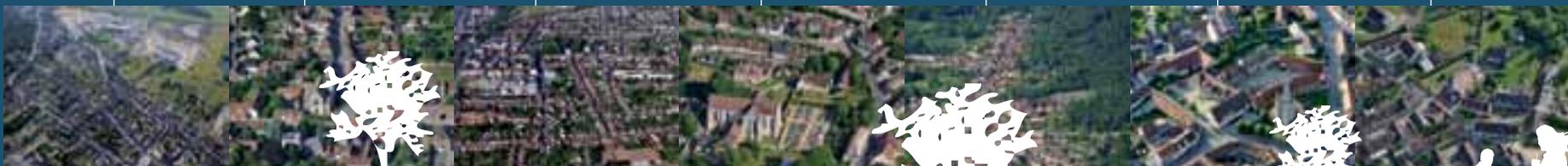
Margny-lès-Compiègne
Bernard HELLAL,
Maire

Saint-Jean-aux-Bois
Jean-Pierre LEBOEUF,
Maire

Saint-Sauveur
Jean-Claude GRANIER,
Maire

Venette
Renza FRESCH,
Maire

Vieux-Moulin
Patrick LESNE,
Maire



| www.agglo-compiegne.fr |



Place de l'Hôtel de Ville - BP 10007 - 60321 Compiègne cedex
Tél. : 03 44 40 76 00